

Annexes

1	Structure de l'éducation et de la formation au Canada	103
2	Notes sur la méthodologie	109
3	Glossaire	125
4	Sources de données utilisées dans la présente publication	145
5	Calcul des revenus et des dépenses de chaque province ou territoire – Enseignement primaire et secondaire	165
6	Statistiques de référence de base	167

Annexes



Structure de l'éducation et de la formation au Canada

Au Canada, la responsabilité de l'éducation incombe aux dix provinces et aux trois territoires. Par conséquent, quoique les structures de l'éducation et les établissements d'enseignement se ressemblent beaucoup au pays, chaque province et territoire les a développés en tenant compte de la situation particulière de la population desservie, de sa situation géographique, ainsi que de son patrimoine culturel et historique. La présente annexe décrit l'organisation et les différentes structures de l'éducation et de la formation au Canada aujourd'hui.

Programmes préscolaires

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe des programmes d'enseignement préscolaires dispensés par des écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que par des écoles pour les malvoyants et les malentendants, qui sont offerts aux enfants âgés ordinairement de 4 ou 5 ans.

La majorité des provinces et des territoires offrent des programmes préscolaires publics d'une année; le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta offrent généralement une année supplémentaire (voir la figure 1 à la fin de cette annexe). Dans la plupart des provinces et des territoires, les programmes préscolaires précédant la 1^{re} année sont offerts aux enfants qui, au cours de l'année scolaire, atteignent l'âge de 5 ans avant une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale. Dans la plupart des provinces et territoires, la participation à ces programmes est facultative, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, où elle est obligatoire. L'intensité de ces programmes varie selon la province ou le territoire : certains offrent des programmes d'une journée complète, d'autres, d'une demi-journée; d'autres encore offrent les deux.

Au Québec, une année supplémentaire d'enseignement préscolaire public est offerte à certains enfants de 4 ans ayant un handicap ou issus de familles à faible revenu. En Ontario, l'offre d'une année supplémentaire d'enseignement préscolaire aux enfants de 4 ans est à la discrétion des conseils scolaires locaux, le financement étant assuré par le ministère de l'Éducation. Dans cette province, tous les conseils scolaires offrent ce programme à leurs élèves. Au Manitoba, où une année supplémentaire d'enseignement préscolaire est offerte à la discrétion de chaque division scolaire, deux divisions scolaires offrent ce programme, qui n'est pas financé par le ministère de l'Éducation. Deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire sont financées dans les écoles de la Saskatchewan dans les communautés où une proportion importante des enfants d'âge préscolaire ne sont pas prêts à participer

Annexe 1

pleinement aux activités d'apprentissage offertes dans les maternelles et en 1^{re} année. Ces années supplémentaires ne sont pas obligatoires et ne sont pas financées dans toutes les écoles. L'Alberta offre également deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire entièrement financées, destinées aux élèves ayant une incapacité ou à ceux qui sont considérés comme très doués.

Parallèlement aux programmes publics, certaines écoles privées de l'ensemble des provinces et des territoires offrent une année ou plus d'enseignement préscolaire. Il importe cependant de signaler que les programmes privés de garderie ou d'éducation de la petite enfance ne sont pas offerts dans le cadre du système d'enseignement régulier et qu'ils sont exclus des données sur les programmes préscolaires figurant dans le présent rapport.

Enseignement primaire et secondaire

L'éducation publique est gratuite pour toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, jusqu'à la fin des études secondaires (normalement à l'âge de 18 ans). La durée de la scolarité obligatoire varie selon les provinces ou les territoires. En général, la scolarité est obligatoire à partir de 6 ou 7 ans en fonction d'une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale (5 ans au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique), jusqu'à l'âge de 16 ans. Au Nouveau-Brunswick, depuis le 1^{er} juillet 1999, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme, et le nouveau règlement vise tous les élèves qui étaient aux études à cette date.

Dans la plupart des provinces et des territoires, l'éducation primaire-secondaire comporte 13 années d'études (de la maternelle à la 12^e année). Le seule exception est le Québec. Le système québécois comporte 12 années — école maternelle, 6 années de niveau primaire et 5 années de niveau secondaire. Celui de l'Ontario compte une année supplémentaire d'école maternelle (voir ci-dessus), avec le cours secondaire qui se termine avec la 12^e année. À la suite d'un important changement de politique, la 13^e année n'était plus offerte en Ontario après 2002-2003. Ce changement a eu comme conséquence immédiate l'entrée d'une « double cohorte » d'étudiants dans le système postsecondaire en 2003-2004 (elle se composait de la dernière promotion de l'ancien système comprenant la 13^e année et de la première promotion du nouveau système).

Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires (voir la figure 1 à la fin de cette annexe).

L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. L'enseignement primaire couvre les six à huit premières années de scolarité obligatoire. Les élèves entrent ensuite à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, qui couvre habituellement de la 6^e ou 7^e année à la 8^e ou 9^e année, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire. Dans de nombreuses localités nordiques et rurales, un seul édifice scolaire peut abriter toutes les années d'études (de la maternelle à la 11^e ou 12^e année).

Des programmes d'une grande diversité — enseignement général et enseignement professionnel — sont offerts au niveau secondaire. Certaines provinces et certains territoires offrent des cours qui donnent simultanément aux élèves des crédits de niveau secondaire et postsecondaire.

Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent avec succès les cours obligatoires et facultatifs de leur programme scolaire.

Aux niveaux préscolaire et primaire-secondaire, le financement public provient directement de l'administration provinciale ou territoriale (p. ex., Nouveau-Brunswick, Ontario) ou d'une combinaison de transferts provinciaux et d'impôts locaux perçus par l'administration locale ou par des conseils scolaires ayant le pouvoir d'imposition (p. ex., Saskatchewan, Québec). Le financement des écoles privées provient principalement des droits perçus et de fonds de dotation, sauf au Québec, province qui finance également les écoles privées (lesquelles fixent les critères d'admission). Le gouvernement fédéral assume les frais de scolarité des enfants autochtones et des enfants d'employés qui vivent sur les terres de la Couronne fédérale (Défense nationale, Agriculture et Transport).

Enseignement postsecondaire

Une fois ses études secondaires terminées avec succès, l'élève peut poser sa candidature dans une université ou un collège. Jusqu'à récemment, l'inscription à des programmes d'enseignement professionnel au niveau des métiers, comme les programmes d'apprentissage qui préparent à une profession ou à un métier, n'exigeait pas de diplôme d'études secondaires. Cependant, un nombre croissant de programmes exigent maintenant un diplôme d'études secondaires, surtout dans le cas de métiers axés sur une technologie de pointe ou ayant une incidence sur la sécurité publique.

L'apprentissage passe par un contrat entre un employeur et l'apprenti, enregistré auprès de la province ou du territoire, en vertu duquel l'employeur fournit à l'apprenti la formation et l'expérience nécessaires à l'exercice d'un métier. La durée des programmes varie de deux ans à cinq ans, selon le métier. Un apprentissage enregistré combine une expérience en milieu de travail à des périodes de quatre à huit semaines de formation en classe par année du programme. Dans la plupart des provinces et des territoires, la formation en classe est habituellement suivie dans un établissement postsecondaire durant l'apprentissage. Au Québec, cependant, elle est suivie avant le début du programme d'apprentissage.

À l'heure actuelle, au Canada, on compte environ 170 métiers agréés, dont chacun comporte des normes précises et des exigences en matière de formation fixées par chaque province ou territoire. Pour exercer certains de ces 170 métiers agréés, il est obligatoire de détenir un certificat d'apprentissage, alors que pour d'autres le certificat d'apprentissage est facultatif bien qu'il indique le niveau de compétence du titulaire. Les métiers à certificat obligatoire et ceux à certificat facultatif varient selon les provinces et les territoires, tout en présentant certaines similitudes puisque les métiers à certificat obligatoire sont habituellement ceux qui sont liés à une technologie de pointe ou à la sécurité publique. Pour 45 des 170 métiers agréés, les provinces et les territoires ont adopté des normes interprovinciales. Pour ces 45 métiers, les candidats qui satisfont à la norme pertinente sont admissibles au Sceau rouge interprovincial et sont autorisés à travailler partout au Canada sans autre formation ni examen.

Dans la présente publication, les données relatives aux programmes québécois de formation professionnelle au niveau des métiers qui sont administrés au niveau primaire-secondaire sont déclarées à ce niveau.

L'enseignement postsecondaire est offert par les établissements publics et privés, dont certains décernent des grades. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe une distinction importante entre les établissements « conférant des grades universitaires » et ceux « ne conférant pas de grades universitaires ». Les établissements — publics et privés — conférant des grades universitaires sont habilités en vertu de la loi provinciale ou territoriale à décerner des grades; ils comprennent les universités, les collèges universitaires et certains collèges communautaires.

Les universités offrent habituellement des programmes de premier cycle, d'une durée de quatre ans, menant au grade de baccalauréat. Les grades supérieurs comprennent la maîtrise, qui exige généralement deux années d'études après l'obtention d'un premier grade, et le doctorat, qui exige de trois à cinq années d'études et de recherche avancées ainsi qu'une thèse. Les universités n'offrent pas toutes des grades de deuxième et troisième cycles, notamment au niveau du doctorat. Outre les universités, il existe les collèges universitaires qui sont des établissements reconnus conférant des grades universitaires et offrant des programmes de baccalauréat d'une durée de trois à quatre ans. Si les universités et les collèges universitaires offrent également des programmes menant à des diplômes et à des certificats, ils mettent surtout l'accent sur les programmes menant à un grade. De plus, un certain nombre de provinces et de territoires ont commencé à donner aux collèges communautaires un pouvoir limité de décerner des grades. Ces établissements continuent toutefois d'offrir des programmes menant à des diplômes et à des certificats. Au nombre de leurs programmes menant à un grade, certains sont d'une durée de deux ans menant à un grade d'associé et d'autres d'une durée de trois à quatre ans menant à un grade appliqué dans un domaine de spécialité de l'établissement.

Une université (ou un autre établissement) peut aussi être fédérée avec une autre université ou lui être affiliée. Un établissement fédéré est un établissement conférant des grades universitaires qui s'autoadministre mais, en vertu de l'accord de fédération, l'octroi des grades relève de l'établissement principal. Un établissement affilié possède un pouvoir limité ou nul de décerner des grades universitaires, l'octroi des grades relevant de l'établissement principal. Un certain nombre de collèges sont habilités à offrir des grades en théologie, mais ne sont pas, à proprement parler, des établissements reconnus conférant des grades universitaires.

Si la majorité des établissements conférant des grades universitaires sont publics, il existe aussi des établissements privés de ce type dans un certain nombre de provinces. Depuis de nombreuses années, certains établissements privés offrent des programmes en théologie. En outre, un nombre croissant d'établissements privés offrent des programmes menant à un grade en arts libéraux, en affaires ou dans un métier.

La plupart des établissements publics canadiens ne conférant pas de grades universitaires ont été créés au cours des années 1960 par les administrations provinciales et territoriales pour offrir des programmes de préparation au marché du travail comme solutions de rechange aux programmes universitaires, qui sont plus théoriques. Selon la province ou le territoire, on les appelle collèges, collèges régionaux, centres, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges communautaires, instituts, écoles ou, au Québec, collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps).

Les établissements publics ne conférant pas de grades universitaires offrent des programmes de formation professionnelle dans une grande variété de domaines semi-professionnels et techniques, qui mènent à des diplômes et à des certificats et, dans le cas du Québec, à des diplômes et à des attestations. Les diplômes sont généralement décernés au terme d'un programme d'une durée de deux ou trois ans (trois ans au Québec), alors que la durée d'un programme menant à un certificat est habituellement d'une année. Au Québec, les attestations sont décernées au terme d'un programme technique, d'une durée plus brève, et sont généralement considérées comme l'équivalent des certificats décernés dans les autres provinces et territoires.

Au Québec, les étudiants qui désirent fréquenter l'université sont généralement tenus de suivre avec succès un programme préuniversitaire d'une durée de deux ans offert par les cégeps. Dans certains cas, les étudiants possédant un diplôme d'études collégiales dans un domaine technique peuvent poursuivre des études universitaires.

Plusieurs établissements d'enseignement collégial offrent des programmes de passage à l'université; il s'agit le plus souvent des deux premières années d'un programme universitaire de premier cycle, habituellement offert en collaboration avec une université, où l'étudiant est appelé à suivre le reste du programme.

Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires peuvent être classés en fonction de la réglementation gouvernementale, plus ou moins étendue, dont ils font l'objet. Les établissements reconnus ont reçu de l'administration provinciale ou territoriale le pouvoir de décerner des titres scolaires en vertu de chartes ou de lois qui prévoient des mécanismes visant à assurer la qualité des établissements et des programmes. Les établissements non reconnus, mais autorisés, sont réglementés surtout en vue d'assurer la protection des consommateurs plutôt que la qualité des établissements ou des programmes. Enfin, les établissements non reconnus et non autorisés sont des établissements privés qui ne sont pas réglementés par l'État.

Selon la province ou le territoire, les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires sont appelés collèges, instituts, écoles ou académies. Les titres décernés comprennent des diplômes et des certificats, et les programmes sont habituellement plus intensifs et d'une durée beaucoup plus brève que ceux des établissements publics. Au Québec, les établissements privés subventionnés peuvent également offrir des programmes préuniversitaires d'une durée de deux ans et des programmes techniques d'une durée de trois ans.

Au niveau postsecondaire, la source de financement dépend de la nature de l'établissement. Dans le cas des universités et des établissements publics ne conférant pas de grades universitaires, le financement public provient directement de l'administration fédérale (surtout pour la recherche subventionnée) ou provinciale ou territoriale (surtout sous forme de subventions de fonctionnement et de subventions en capital). Le financement privé de ces établissements se compose des droits de scolarité et d'autres droits, de dons (y compris les legs), de placements, ainsi que de subventions et de contrats non gouvernementaux. Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires ne reçoivent pratiquement pas de fonds publics, sauf indirectement, par le biais du soutien aux étudiants; le financement de ces établissements privés provient surtout des droits de scolarité.

On trouvera un aperçu plus détaillé des systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada sur le site du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux à l'adresse <http://www.cicic.ca/postsec/vol1.overview.fr.stm>.

Figure 1

Niveaux au sein des écoles primaires et secondaires, selon la province ou le territoire

Terre-Neuve-et-Labrador	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Île-du-Prince-Édouard ¹	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouvelle-Écosse	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouveau-Brunswick — anglais	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouveau-Brunswick — français	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Québec — général	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Québec — professionnel											10	11	12	13	
Ontario ²	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Manitoba	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Saskatchewan	P	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Alberta	P	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Colombie-Britannique	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Yukon	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Territoires du Nord-Ouest	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nunavut	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		

P	Préscolaire non offert à tous
P	Préscolaire offert à tous
	Primaire
	Secondaire de 1 ^{er} cycle/intermédiaire
	Secondaire de 2 ^{ème} cycle
	Secondaire

1. L'Île-du-Prince-Édouard a introduit son programme préscolaire en 2000-2001.
 2. 2002-2003 est la dernière année du Cours préuniversitaire de l'Ontario (13 année du secondaire).

Notes sur la méthodologie

Chapitre A :

Portrait de la population d'âge scolaire

Indicateur A1 : Taille de la population

La population de 2001 sont des estimations postcensitaires fondées sur les chiffres du recensement de 1996 rajustés en fonction du sous-dénombrement net. Les chiffres de 1991 et de 1996 sont ceux des recensements de 1991 et de 1996, également rajustés en fonction du sous-dénombrement net. Les projections de 2006 à 2026 sont établies à partir des estimations démographiques au 1^{er} juillet 2000 et d'hypothèses concernant l'évolution de la fécondité, de la mortalité, ainsi que l'immigration et l'émigration internationales et entre les provinces et territoires (le scénario d'accroissement moyen).

La migration entre les provinces et territoires est le mouvement de population d'une province ou d'un territoire à l'autre, entraînant un changement permanent de résidence. Une personne qui élit domicile dans une autre province ou un autre territoire est un émigrant interne par rapport à la province ou le territoire d'origine, et un immigrant interne à l'égard de la province ou du territoire de destination. La migration nette est la différence entre les immigrants internes et les émigrants internes.

Le scénario d'accroissement moyen suppose que la fécondité et l'immigration resteront à leurs niveaux actuels tout au long de la période de projections. Selon ce scénario, on suppose également que les migrations entre les provinces et territoires entraîneront une augmentation de la population de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et une diminution de celle des autres provinces ou territoires.

Si on utilise couramment les projections démographiques à des fins de planification, il faut cependant le faire avec prudence, car elles reposent sur des hypothèses concernant l'avenir des composantes démographiques. Par exemple, la fécondité, principal déterminant de la population d'âge scolaire, ne restera pas nécessairement stable au cours des 25 prochaines années. En outre, il faut se servir avec encore plus de prudence des projections au niveau des provinces et territoires, car la migration entre les provinces et territoires, composante très volatile et difficile à prévoir, a une incidence importante sur la variation de la population des diverses provinces et divers territoires.

Annexe 2

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la publication *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires* (n° 91-520-XPB au catalogue de Statistique Canada), disponible sur le site de Statistique Canada à l'adresse <http://dissemination.statcan.ca/francais/IPS/Data/91-520-XPB.htm>.

Indicateur A2 : Diversité culturelle

Aucune note.

Indicateur A3 : Faible revenu

Le seuil de faible revenu (SFR) est le niveau de revenu auquel on estime qu'une famille consacre 20 % de plus que la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement, ce qui réduit son revenu disponible pour d'autres dépenses telles que la santé, l'éducation, le transport et les loisirs. On calcule les SFR de familles et de collectivités de tailles différentes.

Il n'existe pas de norme internationalement reconnue pour mesurer la pauvreté, ni de définition officielle de la pauvreté au Canada. Les SFR produits par Statistique Canada constituent l'une des nombreuses mesures possibles pour suivre l'évolution du mieux-être économique relatif des familles canadiennes. Les SFR font l'objet de mises à jour annuelles en fonction de l'augmentation du coût de la vie, ainsi que de mises à jour périodiques en fonction de la variation des habitudes de dépense des familles. À long terme, grâce à la hausse du niveau de vie, la famille canadienne moyenne consacre une proportion décroissante de son revenu total à la nourriture, au logement et à l'habillement. Comme les SFR sont rajustés en conséquence, ils constituent une mesure relative, plutôt qu'absolue, du mieux-être économique.

On calcule les SFR en fonction du revenu avant et après impôts. Les données figurant dans le présent rapport sont fondées sur les SFR après impôts, car le revenu après impôts correspond davantage au revenu dont une famille dispose pour acheter des biens de première nécessité et d'autres biens. Pour 2000, les SFR après impôts s'établissent comme suit :

Seuils de faible revenu après impôts (base de 1992) pour les familles économiques et les personnes seules, Canada, 2000

Taille de la famille	Régions rurales	Taille de la région de résidence			
		Moins de 30 000*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
1 personne	9 947	11 498	12 583	12 780	15 172
2 personnes	12 138	14 030	15 353	15 594	18 513
3 personnes	15 352	17 745	19 419	19 723	23 415
4 personnes	19 120	22 101	24 186	24 565	29 163
5 personnes	21 371	24 701	27 031	27 456	32 595
6 personnes	23 622	27 301	29 877	30 346	36 027
7 personnes et plus	25 872	29 902	32 722	33 237	39 459

* Comprend les villes ayant une population de 15 000 à 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

On calcule les taux de faible revenu des familles dont tous les membres d'une famille économique sont dans la même situation de faible revenu. Une famille économique est un groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Comme il manque des valeurs à l'égard de certains items de réponse, les nombres qui figurent dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement au chiffre de population global.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) vise à suivre des personnes sur une période de six ans. Ces six années représentent donc le nombre maximal d'années consécutives pour lesquelles on peut estimer le revenu d'une famille donnée d'après l'EDTR.

Chapitre B :

Le financement des systèmes d'éducation

Généralités

Lorsque les montants figurant dans un tableau concernent plus d'une année, tous les montants sont exprimés en dollars constants de 2001. Lorsqu'un tableau comprend les données d'une seule année, tous les montants sont exprimés en dollars courants.

Certains ministères responsables de l'éducation et de la formation professionnelle remarqueront des écarts entre leurs données sur les dépenses et celles qui sont présentées ici. Afin d'assurer la comparabilité internationale, on a effectué certains rajustements, dont les suivants :

- Exclusion des frais de la dette.
- Utilisation de facteurs de correction de l'inflation par pays et par province et territoire.
- Conversion des périodes de déclaration des pays, des provinces et territoires en une période annuelle commune.
- Inclusion des dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation dans chaque province et territoire dans le cas des écoles autochtones et des écoles relevant du ministère de la Défense nationale.
- Inclusion des dépenses des ménages consacrées à l'éducation.
- Inclusion de toutes les dépenses ministérielles (tous les ordres de gouvernements) relatives à l'éducation dans chaque province et territoire, en sus des ministères responsables de l'éducation et de la formation professionnelle.

Dans le présent chapitre, les dépenses publiques comprennent les dépenses suivantes (voir les notes relatives à l'indicateur B2) :

- Achat direct de ressources pédagogiques par les administrations publiques (p. ex., paiement direct des salaires des enseignants par un ministère de l'éducation central ou régional, paiements directs d'une municipalité à des entrepreneurs pour la construction de bâtiments scolaires, acquisition de manuels par une province ou un territoire ou une autorité régionale qui les distribue ensuite aux autorités ou aux écoles locales).
- Paiements directs d'organismes publics aux établissements d'enseignement chargés d'acheter eux-mêmes les ressources pédagogiques (p. ex., subventions globales gouvernementales aux universités, que ces dernières utilisent pour rémunérer leur personnel, subvention gouvernementale à une école privée et paiements gouvernementaux à une entreprise privée qui mène une recherche sur l'enseignement en vertu d'un contrat).
- Dépenses directes consacrées à des projets d'investissement (p. ex., agrandissement ou construction de bâtiments, matériel de laboratoire axé sur la recherche et le développement).
- Transferts publics au secteur privé (p. ex., aide financière sous forme de bourses d'études et de subventions gouvernementales, subventions publiques spéciales [notamment pour le transport, les frais médicaux, les études à l'étranger], allocations familiales ou allocations pour enfants qui sont subordonnées au statut d'étudiant, prêts aux étudiants).

Dans le présent chapitre, les dépenses des ménages ou d'autres entités privées (commerciales ou sans but lucratif) comprennent les dépenses suivantes :

- Droits versés aux établissements d'enseignement (p. ex., droits de scolarité, droits d'inscription, frais liés aux laboratoires, au logement, aux repas et à d'autres services fournis aux étudiants par l'établissement). [Comme Statistique Canada enquête uniquement sur les établissements, les coûts du logement hors campus non fourni par l'établissement sont exclus du montant total des dépenses.]
- Aide financière aux étudiants ou aux ménages provenant de sources privées (p. ex., bourses d'études provenant d'entreprises, d'organismes religieux ou d'autres organismes sans but lucratif).
- Paiements directs versés aux établissements d'enseignement par des entités privées (p. ex., contributions ou subventions aux écoles de formation professionnelle ou technique, contrats conclus avec les universités pour la recherche ou d'autres services, subventions accordées aux établissements d'enseignement par des organismes sans but lucratif, dons de bienfaisance [autres que ceux provenant de ménages], dépenses d'employeurs privés consacrées à l'apprentissage et à d'autres programmes d'enseignement scolaire et de formation en milieu de travail).

En raison de modifications apportées à la méthodologie d'un certain nombre d'enquêtes depuis l'année scolaire 1997-1998, les données des années antérieures à l'égard de certaines mesures ne figurent pas dans la présente publication.

Le présent rapport ne contient pas de données sur les programmes privés de prématernelle qui ne font pas l'objet d'une réglementation provinciale, ni de données sur les dépenses relatives aux collèges commerciaux privés. Comme on ne dispose pas de données sur les effectifs des collèges commerciaux privés, on a exclu les dépenses connexes pour favoriser la comparabilité.

Les tableaux B1.1, B1.2, B1.3, B1.4, B1.5, B2.1, B2.2, B2.3, B2.4, B2.5 et B2.6 contiennent des estimés. Les dépenses publiques correspondent aux dépenses prévues publiées dans les comptes publics des provinces et territoires. Les dépenses privées aux niveaux préscolaire et primaire sont fondées principalement sur les effectifs des écoles privées et sur l'indice des prix de l'enseignement. Les établissements publics reçoivent une petite partie de leur financement de sources privées, qui est calculée d'une année à l'autre par extrapolation. Au niveau postsecondaire, les estimations des dépenses privées sont calculées d'après les plus récentes estimations concernant les effectifs et d'après les tendances des dépenses autres que publiques.

Indicateur B1 : Dépenses totales au titre de l'éducation

Aucune note.

Indicateur B2 : Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Les données de la Division des institutions publiques (DIP) sur les comptes publics, figurant dans le tableau B2.1 pour qu'on puisse comparer les dépenses d'un programme gouvernemental à l'autre, ne sont pas directement comparables aux données provenant des autres sources utilisées dans cet indicateur, qui sont tirées de données d'enquête. La DIP harmonise les comptes des diverses administrations publiques pour produire des statistiques uniformes et comparables. Par conséquent, ces statistiques peuvent différer des chiffres publiés dans les états financiers gouvernementaux et différer légèrement des autres données présentées ici à l'égard des dépenses publiques.

Les administrations provinciales/territoriales soutiennent les activités collégiales et universitaires de diverses façons. Elles offrent des subventions de fonctionnement, des subventions en capital et des subventions spéciales aux établissements, de l'aide financière aux étudiants et des subventions de recherche aux membres du corps professoral. En plus de ces dépenses directes, les provinces et territoires ont créé des ministères et des organismes pour administrer leurs programmes collégiaux et universitaires et pour élaborer des politiques. C'est au coût global de ces programmes et de ces activités que correspondent les dépenses publiques totales consacrées aux activités collégiales et universitaires par les différentes provinces et différents territoires.

Dans le tableau B2.3, les dépenses au titre des *services sociaux* englobent l'aide sociale, les indemnités d'accident du travail, les prestations de retraite des employés, les avantages destinés aux anciens combattants, les autres services sociaux et les indemnités aux victimes d'accidents de véhicules automobiles. Les dépenses au titre de la *santé* englobent les soins hospitaliers, les soins médicaux, les soins préventifs et les autres services de santé. Les *autres dépenses au titre de l'éducation* englobent les programmes de recyclage et les dépenses qui n'entrent dans aucune autre catégorie, dont les dépenses consacrées à la formation linguistique des nouveaux arrivants, à l'enseignement des langues officielles du Canada et à la formation linguistique des employés du gouvernement du Canada, et les dépenses d'Affaires indiennes et du Nord consacrées aux immobilisations et à l'entretien en matière d'éducation.

Pour les besoins de cet indicateur, les revenus privés des universités, c'est-à-dire les revenus provenant d'autres sources que l'administration publique, sont répartis comme suit : 1) droits versés par les étudiants, 2) subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs, 3) ventes de services et de produits, 4) placements et 5) revenus divers. En raison de l'arrondissement des chiffres, le total des proportions ne correspond pas nécessairement à 100. En 1999-2000, l'Enquête sur l'information financière des universités et collèges a commencé à recueillir des données sur le fonds de dotation des établissements. Afin de maintenir la comparabilité avec les années antérieures, les revenus déclarés dans le fonds de dotation sont exclues des revenus totaux de 1999-2000.

Indicateur B3 : Endettement des étudiants

Les données d'enquête recueillies auprès des diplômés sur les prêts aux étudiants englobent l'endettement envers les programmes fédéraux et provinciaux de prêts aux étudiants et envers d'autres sources. Les résultats utilisés dans le présent rapport englobent uniquement les emprunts auprès des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants. Les emprunts auprès de sources privées ont été exclus.

Le niveau d'endettement correspond à la dette accumulée contractée à tous les niveaux d'études. Les niveaux d'endettement des promotions de 1995 et de 2000 sont exprimés en dollars constants de 2000 pour refléter l'année au cours de laquelle les diplômés de 2000 ont contracté leurs dettes et pour permettre d'examiner les variations entre les deux promotions.

Les données provinciales sont celles de la province d'études, qui, deux ans après l'obtention du diplôme, n'est pas nécessairement la province de résidence. Les totaux pour le Canada englobent les données des territoires. Pour les territoires, les estimations ont été supprimées en raison d'erreurs d'échantillonnage élevées.

Chapitre C :

Études primaire et secondaire

Indicateur C1 : Transition de la maison à l'école : développement et apprentissage des jeunes enfants

Les statistiques de cette section sont tirées de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), et principalement du cycle 4, mené en 2000-2001.

Ces renseignements ont trait aux enfants de 4 ans et 5 ans et sont fondés sur un échantillon représentatif à l'échelle nationale.

La plupart des renseignements de cette section sont tirés du questionnaire de l'ELNEJ destiné aux parents, qui contient les réponses de la personne (habituellement la mère) qui connaît le mieux les enfants de 4 ans et 5 ans visés par l'enquête. À l'égard d'un certain nombre d'aspects et de sous-catégories, l'enquête repose sur les perceptions de l'adulte qui connaît le mieux l'enfant afin de rendre compte, de manière générale, du développement et de la santé de l'enfant.

L'échelle de vocabulaire en images Peabody-Révisée (EVIP-R) est administrée aux enfants de 4 ans et 5 ans. Ce test sert à mesurer la capacité de compréhension des enfants, soit la composante verbale de leur intelligence. Il s'agit d'un test « normatif », dans lequel le rendement des participants est observé et noté par rapport à celui d'une population globale. Compte tenu de l'âge de l'enfant, on considère qu'une certaine fourchette de notes correspond à un niveau d'aptitude « normal ». Les notes inférieures au seuil inférieur de cette fourchette reflètent des capacités de compréhension « lentes », alors que les notes supérieures au seuil supérieur révèlent des capacités de compréhension « avancées ».

L'EVIP-R est graduée en fonction d'une moyenne de 100. La fourchette des capacités de compréhension « normales » mesurées par l'EVIP-R comprend les notes de 85 à 115. On considère qu'une note inférieure à 85 correspond à des capacités « lentes » et qu'une note supérieure à 115 correspond à des capacités « avancées ». La notation est rajustée en fonction des différentes capacités des enfants de 4 ans et 5 ans.

Pour plus de renseignements, voir : Gillian Doherty, « De la conception à six ans : les fondements de la préparation à l'école », mai 1997, et Barbara A. Morrongiello, « Évaluation de la maturité scolaire dans l'ELNEJ : problèmes de mesure et solutions », septembre 1997, deux documents de recherche de la Direction de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada (<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/publications/research/>).

Indicateur C2 : Participation à l'éducation primaire et secondaire

Aucune note.

Indicateur C3 : Les technologies de l'information et des communications (TIC) à l'école

Aucune note.

Indicateur C4 : Le rendement des élèves

Les données présentées dans cette section sont principalement tirées des tests suivants :

Lecture :

PISA 2000 et PISA 2003 (élèves de 15 ans)

Écriture :

PIRS 2002 (élèves de 13 ans)

PIRS 2002 (élèves de 16 ans)

Mathématiques :

PISA 2000 et PISA 2003 (élèves de 15 ans)

Sciences :

PISA 2000 et PISA 2003 (élèves de 15 ans)

PIRS 2004 (épreuve écrite — élèves de 13 ans)

PIRS 2004 (épreuve écrite — élèves de 16 ans)

Le statut socioéconomique (SSE) est un terme utilisé afin de résumer une gamme de facteurs, dont le niveau de scolarité des parents et leur profession, qui ont une incidence sur le rendement de l'élève. Dans le cadre du PISA 2003, on a mesuré le SSE au moyen d'un indice qui inclut l'information décrivant la structure familiale, le niveau de scolarité et la profession des parents, la participation des parents au marché du travail et les ressources pédagogiques et culturelles particulières que possède la famille de l'élève.

Indicateur C5 : Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Cette section porte sur les taux d'achèvement des études secondaires fondés sur des données administratives (à savoir, des renseignements obtenus auprès d'écoles, de commissions/conseils scolaires ou de ministères responsables de l'éducation et de la formation professionnelle). Il importe de remarquer que les taux d'obtention de diplôme établis à partir de données administratives diffèrent des taux basés sur les données provenant d'enquêtes auprès des ménages. En général, les taux d'obtention de diplôme calculés d'après les enquêtes auprès de particuliers sont supérieurs à ceux qui sont calculés d'après les dossiers administratifs. Les données administratives ont tendance à sous-estimer les taux d'obtention de diplôme réels, car elles n'englobent pas les personnes qui terminent leurs études secondaires en dehors des systèmes scolaires réguliers du niveau secondaire. On ne dispose pas uniformément, dans l'ensemble des provinces et territoires, de données sur les diplômés de certains programmes secondaires; dans la plupart des cas, les diplômés d'éducation générale,

les cours de formation de base et de rattrapage pour adultes et les diplômes de programmes de jour pour adultes, qui sont dispensés en dehors des programmes secondaires réguliers, sont exclus.

Par contre, les mesures fondées sur les enquêtes auprès de particuliers peuvent surestimer le pourcentage de diplômés en raison du biais lié à l'autodéclaration et du fait que certains répondants confondent l'achèvement des études secondaires et l'obtention d'un diplôme (ou d'un certificat). Une autre source d'écart au niveau des provinces et territoires tient au fait que les estimations tirées d'une enquête ont généralement trait aux résidents d'une province ou d'un territoire au moment de l'enquête, y compris les migrants interprovinciaux et interterritoriaux et les immigrants qui ont étudié dans une autre province, un autre territoire ou un autre pays. Les données administratives, par contre, ont trait uniquement aux personnes inscrites dans le système scolaire de la province donnée ou du territoire donné.

Malgré ces écarts dans les taux d'obtention de diplôme, les données provenant de chaque source présentent des avantages. Le fait de les présenter ensemble permet de dresser un portrait plus précis des diplômés et des sortants des études secondaires. Contrairement aux données d'enquête, les données administratives ne font pas l'objet d'erreurs d'échantillonnage; on peut donc les examiner de façon plus détaillée, par exemple selon le sexe et l'âge. De plus, les données administratives permettent de produire des séries chronologiques uniformes, parfaitement adaptées au suivi des tendances dans le temps. Quant aux données tirées d'enquêtes, elles sont utiles pour recueillir des renseignements de base sur les caractéristiques des diplômés et des sortants des études secondaires. Ces renseignements permettent de comprendre les raisons pour quitter l'école et d'élaborer en connaissance de cause des stratégies visant à encourager les élèves à terminer leurs études. De plus, les enquêtes longitudinales permettent d'examiner, plus tard dans la vie, l'incidence de l'achèvement ou de l'abandon des études sur une foule de résultats sur les plans social et professionnel.

Dans le présent rapport, nous nous concentrons sur l'obtention d'un diplôme (ou d'un certificat d'études secondaires), par opposition à l'achèvement de la dernière année d'études secondaires (avec ou sans certificat). Nous aborderons les taux d'achèvement des études dans les futurs rapports du PIPCE.

Taux d'obtention de diplôme d'après les données administratives. Ces taux sont calculés par Statistique Canada en fonction des données communiquées par les ministères responsables de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi qu'en fonction des estimations démographiques produites par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les données présentées sont guidées par un ensemble standard de définitions (voir ci-dessous) et les taux obtenus pour chacune des provinces et territoires sont considérés comparables. Les taux d'obtention de diplôme déclarés par l'OCDE (tableau C5.1) sont fondés sur les mêmes méthodes et les mêmes définitions. Les taux sont définis ci-dessous au niveau pancanadien et sont définis de manière analogue pour chaque instance :

Taux d'obtention de diplôme =

(somme des diplômés de tous les âges) /

(somme de la population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme)

Taux d'obtention de diplôme à l'âge usuel =

(somme des diplômés dont l'âge est égal ou inférieur à l'âge usuel d'obtention de diplôme) /

(somme de la population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme)

Taux d'obtention de diplôme après l'âge usuel =

(somme des diplômés dont l'âge est supérieur à l'âge usuel d'obtention de diplôme) /

(somme de la population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme)

Où :

L'âge usuel d'obtention de diplôme est l'âge auquel une personne termine ses études secondaires si elle a commencé à l'âge prévu et n'a connu ni redoublement ni interruption au cours de sa scolarité. L'âge usuel d'obtention de diplôme est de 18 ans dans l'ensemble des provinces et territoires, sauf au Québec, où il est de 17 ans.

Diplômés d'études secondaires : L'obtention d'un diplôme secondaire correspond à l'achèvement de la 12^e année dans toutes les provinces et territoires à l'exception du Québec (Secondaire V). Les statistiques concernant les diplômés du secondaire sont présentées par année scolaire.

La population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme est établie d'après les estimations démographiques produites par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Les taux sont définis comme suit :

Taux d'obtention de diplôme pour la cohorte d'âge y =

(estimation du nombre de diplômés dans la cohorte d'âge y) /

(estimation de la population dans la cohorte d'âge y)

Où :

Les **diplômés** sont des répondants qui déclarent avoir obtenu un diplôme d'études secondaires au plus tard en décembre de l'année de référence (1991 ou 1999).

Chapitre D :

Études postsecondaires

Indicateur D1 : Effectifs aux études postsecondaires

Les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers comprennent uniquement les effectifs déclarés par les établissements postsecondaires canadiens financés par l'État; ceux des instituts de formation postsecondaire privés sont exclus.

Le nombre d'apprentis est fondé sur les données fournies par la direction provinciale ou territoriale de l'apprentissage et correspond à l'ensemble des personnes inscrites à un programme d'apprentissage, qu'elles aient été inscrites ou non à un programme de formation en classe durant l'année.

Les administrations provinciales et territoriales coordonnent les programmes d'apprentissage de leur instance. La plus grande partie de la formation d'un apprenti est dispensée en milieu de travail par des gens de métier expérimentés, habituellement sur une période de trois à quatre ans. Une partie du programme d'apprentissage est dispensée sous forme d'enseignement en classe, normalement dans un collège ou dans une école de formation professionnelle. Dans ce cas, l'institut de formation déclare uniquement les effectifs des programmes d'apprentissage pour la partie dispensée en classe.

Les données sur les effectifs des [programmes de passage à l'université](#) englobent les effectifs des [programmes universitaires offerts par des collèges communautaires](#).

Indicateur D2 : Éducation et formation des adultes

Aucune note.

Indicateur D3 : Ressources humaines

Aucune note.

Indicateur D4 : Recherche et développement

Les dépenses au titre de la recherche et développement (R.-D.) engagées par le gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale sont exclues des données du Québec et de l'Ontario sur les dépenses intérieures totales au titre de la R.-D. Il s'agit d'une pratique courante de Statistique Canada, car les dépenses d'un établissement de R.-D. ne sont pas toutes engagées dans la région de son emplacement réel (p. ex., l'établissement peut acheter des fournitures dans une région extérieure à son emplacement). Dans le cas de la région de la capitale nationale, les travailleurs circulent librement entre le Québec et l'Ontario, de sorte que même les salaires et traitements versés par un établissement de R.-D. le sont en partie à l'extérieur de la région de son emplacement. Pour plus de détails à cet égard, voir dans le document de travail « Estimation des dépenses au titre de la recherche et du développement dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2002-2003 » de Statistique Canada (n° 88F0016XIF au catalogue N° 019).

La Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique de Statistique Canada estime les dépenses universitaires au titre de la R.-D. en prenant les dépenses consacrées à la recherche subventionnée déclarées par les universités lors de l'Enquête annuelle sur l'information financière des universités et collèges, et en y ajoutant les estimations des dépenses indirectes consacrées à la recherche subventionnée déclarée. Cette méthode reflète les récentes modifications apportées aux méthodes utilisées par Statistique Canada pour mieux estimer les dépenses universitaires au titre de la R.-D. Utilisée pour la première fois lors de l'estimation de 1998, elle est appliquée aux données chronologiques remontant à 1988. Pour plus de détails, voir la publication *Estimation des dépenses au titre de la recherche et du développement dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2002-2003* (n° 88F0016XIF au catalogue N° 019), disponible gratuitement sur le site Internet de Statistique Canada.

Les fonds généraux de l'université sont des transferts gouvernementaux (ou subventions globales) aux universités, que ces dernières utilisent pour financer la R.-D. Ces fonds représentent des dépenses publiques indirectes au titre de la R.-D. mais, pour les besoins des statistiques pancanadiennes, on les assimile au financement des universités parce qu'il est difficile de distinguer les fonds provinciaux des fonds fédéraux. Dans le cas des données internationales, ces fonds sont compris dans le financement public indirect au niveau global. La subvention ponctuelle accordée par l'administration fédérale et allouée pour les coûts indirects associés aux activités de recherche prenant place dans les universités est incluse dans les dépenses en recherche et développement du secteur de l'enseignement supérieur (203 millions de dollars en 2001-2002 et 21 millions de dollars en 2002-2003). Le système d'estimation utilisé pour calculer les coûts indirects a dû être ajusté afin de permettre de refléter cette subvention.

Les données financières de recherche et développement concernent les universités et les établissements affiliés, y compris les hôpitaux de recherche. En 2002, le nombre d'hôpitaux universitaires pour lesquels des données ont été communiquées à Statistique Canada, a augmenté. En 2002-2003, ce changement est particulièrement évident pour les provinces du Québec et de la Colombie-Britannique.

L'OCDE est la source de statistiques comparatives à l'échelle internationale sur la R.-D. Bien que l'OCDE s'emploie à améliorer la déclaration des statistiques de la R.-D. à l'échelle internationale, il existe des problèmes de comparabilité, comme en témoignent les figures et les tableaux internationaux présentés ici. En raison de ces problèmes de comparabilité, il importe d'interpréter ces statistiques avec prudence.

Selon les lignes directrices de l'OCDE, le secteur de l'enseignement postsecondaire comprend l'ensemble des universités, collèges de technologie et autres instituts d'enseignement postsecondaire, sans égard à leur source de financement ni à leur statut juridique. Comme le programme de collecte de données de Statistique Canada ne produit pas de données pancanadiennes sur la R.-D. menée dans les collèges communautaires et les établissements semblables, les données pancanadiennes ont trait uniquement à la R.-D. menée dans les universités et leurs établissements affiliés. L'OCDE estime malgré tout que cet écart est trop faible pour avoir une incidence sur la comparabilité des indicateurs internationaux. Toutefois, pour tenir compte de cet écart, les figures et les tableaux pancanadiens renvoient au secteur universitaire et les tableaux internationaux, au secteur de l'enseignement postsecondaire.

Dans le tableau D4.1 et la figure D4.1, on compare le Canada à tous les pays de l'OCDE. Pour faciliter l'examen à l'échelle internationale, les comparaisons subséquentes englobent les pays du G-7 et la Suède, la Finlande et l'Islande, pays non membres du G-7 qui concurrencent le Canada et qui, parmi les pays de l'OCDE, sont des chefs de file sur le plan des ressources consacrées à la R.-D.; ils offrent donc des points de référence utiles.

Le déflateur utilisé pour convertir en dollars constants les dépenses courantes au titre de la R.-D. est l'indice implicite des prix du PIB, qui est différent de l'indice des prix à la consommation (IPC) utilisé au chapitre B (voir l'annexe 6, Statistiques de référence de base).

Indicateur D5 : Obtention d'un diplôme d'études postsecondaires et taux d'obtention de diplôme

Dans la plupart des régions du pays, les établissements déclarent désormais leurs renseignements selon la méthode du Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE), enquête unique et complète sur les programmes, les effectifs et les taux d'obtention de diplôme de niveau postsecondaire. Des problèmes de démarrage ont cependant limité les données disponibles pour la présente publication.

L'OCDE classe les programmes d'enseignement en deux catégories : les programmes d'enseignement supérieur de type A (CITE 5A) sont pour une bonne part théoriques, durent normalement quatre années ou plus et sont habituellement, mais pas toujours, offerts dans les universités. Ils comprennent les programmes menant à un second grade, par exemple une maîtrise. Les programmes d'enseignement supérieur de type B (CITE 5B) sont normalement de plus courte durée que ceux de type A et sont axés sur les compétences pratiques, techniques ou professionnelles permettant d'entrer directement sur le marché du travail. Leur durée minimale est de deux ans.

Dans le cas des programmes collégiaux et universitaires, le taux d'obtention de diplôme correspond au rapport entre le nombre de diplômés et la taille de la population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme. Dans le cas des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle, il n'y a pas d'âge usuel d'obtention de diplôme; par conséquent, on ne calcule pas de taux d'obtention de diplôme. L'âge habituel d'obtention de diplôme retenu dans la présente publication s'établit comme suit :

- Études collégiales : 21 ans
- Études de premier cycle : 22 ans
- Maîtrise : 24 ans
- Doctorat : 27 ans

Le tableau D5.4 montre les taux par province d'études, où l'on compare les diplômés universitaires d'une province à la population de cette province ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme. Le taux par province d'études englobe les étudiants qui résident à l'extérieur du Canada et ceux pour lesquels les données d'enquête ne mentionnent pas de province ou de territoire de résidence. Les étudiants canadiens qui obtiennent un grade d'un établissement étranger sont exclus.

Indicateur D6 : Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans

Le niveau de scolarité est le niveau de scolarité le plus élevé atteint par une personne, parfois utilisé comme approximation du capital humain. L'OCDE définit le capital humain comme suit : les connaissances, qualifications, compétences et autres qualités possédées par un individu et intéressant le bien-être personnel, social et économique.

Les comparaisons pancanadiennes du niveau d'éducation sont établies en fonction des données du recensement. Les comparaisons internationales présentées ici sont fondées sur la publication de l'OCDE intitulée *Regards sur l'éducation, 2004*. Quant

aux données que le Canada soumet à l'OCDE, elles sont tirées de l'Enquête sur la population active (EPA). Les niveaux d'éducation obtenus d'après le recensement et l'EPA se présentent comme suit :

- Inférieur aux études secondaires : personnes ne possédant pas de diplôme d'études secondaires.
- Diplôme d'études secondaires : diplômés de niveau secondaire n'ayant pas fait d'études supérieures ou ayant fait des études postsecondaires partielles, mais ne possédant pas de grade, de certificat ni de diplôme.
- Diplôme de formation professionnelle au niveau des métiers : personnes possédant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un programme d'apprentissage.
- Diplôme d'études collégiales : personnes possédant un certificat ou un diplôme non universitaire d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une école de sciences infirmières.
- Diplôme d'études universitaires : personnes possédant un baccalauréat, un grade ou un certificat universitaire supérieur au baccalauréat ou un certificat inférieur au baccalauréat.

L'ordre de ces catégories correspond à des études qui exigent de plus en plus de temps consacré à la scolarité. Chaque personne est classée selon son niveau de scolarité le plus élevé. Par exemple, une personne possédant à la fois un diplôme d'études collégiales et un grade universitaire entre dans la catégorie des grades universitaires.

Les trois catégories supérieures sont parfois fusionnées pour former un groupe général de « diplômés de niveau postsecondaire » ou de personnes possédant des « qualifications supérieures à celles du niveau secondaire ». Elles comprennent les certificats d'une école de métiers même si l'achèvement des études secondaires ne constitue pas nécessairement un préalable. La catégorie des métiers englobe cependant l'apprentissage enregistré obtenu au terme d'une formation en classe et en milieu de travail qui peut prendre jusqu'à cinq ans. Il s'agit d'un investissement important dans l'éducation en vue d'acquérir des compétences hautement spécialisées.

En ce qui concerne les groupes d'âge, les renseignements sur l'éducation recueillis lors du recensement ont trait à la population âgée de 15 ans et plus. La plupart des jeunes de 15 à 24 ans fréquentent encore une école, de sorte que leur niveau de scolarité actuel sous-estime les compétences qu'ils apporteront au bout du compte au marché du travail. Lorsqu'on parle de niveaux de scolarité, il s'agit donc avant tout de la population âgée de 25 à 64 ans. Sur le plan du cycle de vie, le groupe d'âge des 25 à 64 ans correspond à peu près aux personnes assez âgées pour avoir terminé leur formation scolaire, mais assez jeunes pour travailler. (D'après les données de l'EPA, on estime l'âge moyen de la retraite à environ 61 ans.)

La concordance entre les catégories de niveau de scolarité présentées dans l'indicateur D6 et celles déclarées par l'OCDE selon la Classification internationale type de l'éducation de 1997 (CITE97) est la suivante :

Niveaux de scolarité selon le PIPCE	Niveaux de scolarité selon la CITE 97 de l'OCDE
Inférieur aux études secondaires	0, 1, 2
Études secondaires	3
Formation professionnelle au niveau des métiers	4
Études collégiales	5B
Études universitaires	5A / 6

Il convient de noter que l'harmonisation des données de l'EPA sur le niveau de scolarité avec celles de la CITE n'est pas parfaite, car les questions de l'EPA, ayant été formulées avant la mise en œuvre de la CITE97, ne tiennent pas compte de certaines distinctions établies en vertu de la CITE. Par exemple, les cégeps du Québec offrent deux types de programmes : des programmes préuniversitaires d'une durée de deux ans, classés au niveau CITE 4, et des programmes de formation professionnelle d'une durée de trois ans, classés au niveau CITE 5B. Comme le questionnaire de l'EPA n'établit pas de distinction entre ces types de programmes offerts par les cégeps, les deux types entrent dans la catégorie des collèges pour les besoins de la présente publication, ainsi que dans les données sur le niveau de scolarité, qui sont déclarées à l'OCDE au niveau CITE 5B. Dans les données publiées par l'OCDE, les niveaux de scolarité canadiens sont donc légèrement surestimés au niveau CITE 5B, et sous-estimés au niveau CITE 4.

Chapitre E :

Transition et résultats

Indicateur E1 : Transition aux études postsecondaires et au marché du travail

Pour établir les comparaisons entre 1993-1994 et 2003-2004 (tableaux E1.1, E1.2) et pour le tableau E1.3, on a utilisé les données de l'EPA concernant la fréquentation scolaire et les activités liées à l'emploi.

Comme, dans les données sur l'enseignement postsecondaire, la répartition de la population des jeunes par année d'âge est tronquée à l'âge de 25 ans, on a divisé le nombre d'étudiants de plus de 25 ans par la population âgée de 26 à 35 ans et on a divisé les ratios par dix pour obtenir le taux de participation moyen des personnes de plus de 25 ans. Les données sur l'enseignement secondaire sont tronquées à l'âge de 20 ans, mais n'ont pas fait l'objet d'un rajustement semblable.

Indicateur E2 : Résultats sur le marché du travail

Les données canadiennes présentées dans cette section sont tirées de l'EPA et du Recensement de la population mené par Statistique Canada. Les données internationales sont tirées de la publication de l'OCDE intitulée *Regards sur l'éducation, 2004*.

Glossaire

A

Apprentis enregistrés :

D'après les données fournies par la direction provinciale ou territoriale de l'apprentissage, ensemble des personnes inscrites à un programme d'apprentissage enregistré, qu'elles aient été inscrites ou non à un programme de formation en classe durant l'année.

B

Brevet :

Titre délivré par l'État et assurant la protection d'une invention pour en interdire la fabrication, l'utilisation ou la vente sans l'autorisation du titulaire du brevet. Une invention est habituellement brevetée dans plusieurs pays, car les droits conférés par un brevet se limitent au pays dans lequel il est délivré.

C

Capital humain :

Les connaissances, qualifications, compétences et autres qualités possédées par un individu et intéressant le bien-être personnel, social et économique (cette définition, formulée par l'OCDE, est celle qu'on a utilisée pour les besoins du présent rapport).

Coefficient de variation :

Le coefficient de variation (CV) donne une mesure de la fiabilité de l'estimation, compte tenu de la variabilité de l'échantillonnage. Pour déterminer si deux valeurs sont significativement différentes sur le plan statistique, on peut appliquer la formule suivante d'approximation d'un intervalle de confiance de 95 % :

$Y \pm 2 (CV \times Y)/100$, Y représentant l'estimation.

Cet intervalle de confiance approximatif définit la fourchette dans laquelle se situera vraisemblablement la valeur réelle dans une population. Si deux intervalles de confiance ne se chevauchent pas, la différence entre les deux estimations sera alors statistiquement significative. Il convient de souligner que cette formule est approximative puisqu'elle estime un intervalle de confiance légèrement supérieur au niveau de confiance de 95 %. Par conséquent, il existe un faible risque qu'un écart significatif soit considéré comme non significatif.

Collèges communautaires :

Désigne les collèges communautaires, les cégeps, les instituts techniques, les écoles hospitalières et régionales de sciences infirmières, et les établissements qui offrent une formation technique dans des domaines spécialisés. En dénombrant le nombre d'établissements, on a inclus les écoles hospitalières de radiographie, de technologie médicale et d'archives médicales.

Collèges d'affaires privés :

Écoles privées, agréées ou non par une province ou un territoire, qui offrent une formation professionnelle dans un but lucratif.

Coûts indirects de la recherche :

Dépenses engagées par un établissement en raison du fait que des chercheurs mènent des travaux de recherche subventionnée ou intra-muros avec le soutien de l'établissement. Ces dépenses ne sont pas liées expressément à un projet donné, à l'enseignement ni à une autre activité de l'établissement. Elles comprennent, par exemple, les coûts des services de gestion de la recherche ou de la propriété intellectuelle, de l'administration d'un département, des services publics, du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments et terrains, d'une bibliothèque, du matériel de laboratoire et du matériel permanent.

D

Dépenses courantes :

Dépenses engagées par un établissement au cours d'une année et sur une base permanente. Elles comprennent, entre autres choses, les coûts directement liés à l'enseignement, dont les salaires, le matériel didactique, le soutien administratif, le perfectionnement des enseignants, et les coûts liés aux autres éducateurs, notamment les conseillers. Dans le présent rapport, les dépenses courantes comprennent en outre les catégories suivantes :

Rémunération du personnel (éducateurs et autres membres du personnel) : les dépenses en rémunération du personnel comprennent les salaires bruts (avant les déductions fiscales, les contributions aux régimes de soins de santé ou de retraite et autres contributions ou primes d'assurance sociale ou autres), les dépenses pour les retraites (dépenses courantes ou encourues par les employeurs ou des tiers partis pour le financement des retraites du personnel enseignant présent) et les autres indemnités non salariales (avantages sociaux).

Autres dépenses courantes : Toutes les dépenses non salariales, notamment les dépenses liées aux droits de scolarité et aux manuels, à la recherche et au développement, aux services publics, aux services scolaires dispensés en vertu d'un contrat et au personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des édifices. Les autres coûts non salariaux comprennent les coûts liés à l'entretien des bâtiments ainsi que les coûts supplémentaires, notamment ceux qui sont liés à la garde parascolaire et au transport.

Dépenses en immobilisations :

Dépenses consacrées à l'achat d'actifs devant durer plus d'un an. Elles constituent également une mesure de la valeur du capital acquis durant l'année en question. Elles comprennent les dépenses consacrées à la construction, à la rénovation ou à la réparation majeure de bâtiments, ainsi qu'à l'achat de matériel de remplacement ou de nouveau matériel.

Dépenses par étudiant :

Cette mesure correspond aux dépenses consacrées à l'éducation au Canada, ou dans une province ou un territoire, divisées par les effectifs totaux pour un ordre d'enseignement donné, pour montrer combien on consacre à l'éducation par étudiant de ce niveau. Les effectifs totaux comprennent les étudiants à temps plein et à temps partiel. Cette mesure utilise le principe de l'équivalent temps plein, qui consiste à diviser le nombre d'étudiants à temps partiel par 3,5 pour obtenir un équivalent temps plein.

Dépenses par habitant :

Cette mesure correspond aux dépenses consacrées à l'éducation au Canada, ou dans une province ou un territoire, divisées par la population totale, pour montrer combien on consacre à l'éducation par personne.

Dépenses privées :

Dépenses consacrées à l'éducation par les ménages ou par d'autres entités privées (commerciales et sans but lucratif) et comprenant les dépenses suivantes :

- Droits versés aux établissements d'enseignement (par ex., droits de scolarité, droits d'inscription, frais liés aux laboratoires, au logement, aux repas et à d'autres services fournis aux étudiants par l'établissement). Comme Statistique Canada enquête uniquement sur les établissements, les coûts du logement hors campus non fourni par l'établissement sont exclus du montant total des dépenses.
- Aide financière aux étudiants ou aux ménages provenant de sources privées (par ex., bourses d'études provenant d'entreprises, d'organismes religieux ou d'autres organismes sans but lucratif).
- Paiements directs versés aux établissements d'enseignement par des entités privées (par ex., contributions ou subventions aux écoles de formation professionnelle ou technique, contrats conclus avec les universités pour la recherche ou d'autres services, subventions accordées aux établissements d'enseignement par des organismes sans but lucratif, dons de bienfaisance [autres que ceux provenant de ménages], dépenses d'employeurs privés consacrées à l'apprentissage et à d'autres programmes d'enseignement scolaire et de formation en milieu de travail).

Dépenses publiques :

Total des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations engagées par tous les paliers de gouvernement. Les dépenses publiques comprennent les dépenses suivantes :

- Achat direct de ressources pédagogiques par les administrations publiques (par ex., paiement direct des salaires des enseignants par un ministère de l'éducation central ou régional, paiements directs d'une municipalité à des entrepreneurs pour la construction de bâtiments scolaires, acquisition de manuels par une province, un territoire ou une autorité régionale qui les distribue ensuite aux autorités ou aux écoles locales).
- Paiements directs d'organismes publics aux établissements d'enseignement chargés d'acheter eux-mêmes les ressources pédagogiques (par ex., subventions globales gouvernementales aux universités, que ces dernières utilisent pour rémunérer leur personnel, subvention gouvernementale à une école privée et paiements gouvernementaux à une entreprise privée qui mène une recherche sur l'enseignement en vertu d'un contrat).

- Dépenses directes consacrées à des projets d'investissement (par ex., agrandissement ou construction de bâtiments, matériel de laboratoire axé sur la recherche et le développement).
- Transferts publics au secteur privé (par ex., aide financière sous forme de bourses d'études et de subventions gouvernementales, subventions publiques spéciales [notamment pour le transport, les frais médicaux, les études à l'étranger], allocations familiales ou allocations pour enfants qui sont subordonnées au statut d'étudiant, prêts aux étudiants).

Les dépenses publiques au titre de l'éducation présentées dans le tableau B2.1 ne correspondent pas à cette définition puisqu'elles sont calculées à partir d'une autre source de données afin de permettre des comparaisons entre les dépenses liées aux divers programmes gouvernementaux. Pour plus de détails, notamment sur les chapitres B et B2, voir les notes sur la méthodologie à l'annexe 2.

Dépenses totales :

Total des dépenses publiques et privées consacrées à l'éducation.

Diplômés :

Niveau postsecondaire : Étudiants ayant satisfait aux conditions d'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat d'une université, d'un collège ou d'un autre programme d'études postsecondaires durant l'année civile de l'obtention de leur titre. Cette catégorie comprend uniquement les diplômés d'établissements postsecondaires publics.

Niveau secondaire (d'après les données administratives) : Élèves ayant obtenu un certificat d'études secondaires. Sont exclues les personnes qui terminent l'école secondaire à l'extérieur des réseaux d'éducation secondaire habituels. La disponibilité des données sur l'obtention d'un diplôme de certains programmes secondaires n'est pas uniforme pour toutes les instances. En outre, dans la plupart des cas, on ne tient pas compte des diplômes d'éducation générale, de l'éducation et du perfectionnement des adultes, ni des diplômes des écoles de jour pour adultes, qui ne font pas partie des programmes d'études secondaires habituels. Les différences entre les taux d'obtention de diplôme calculés d'après les données administratives et d'après les enquêtes sur la population sont expliquées à l'annexe 2 (Notes sur la méthodologie).

Division de recensement (DR) :

Unité géographique de recensement composée d'un groupe de villes voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces et territoires du Canada. Par exemple, une division de recensement peut correspondre à un comté, à une municipalité régionale ou à un district régional. Dans d'autres provinces ou territoires dont les lois ne prévoient pas de telles régions, Statistique Canada définit des régions équivalentes, à des fins statistiques, en collaboration avec ces provinces et territoires.

Dollars constants :

On calcule des dollars constants en utilisant un déflateur pour convertir des dépenses indiquées dans une série chronologique à un niveau de prix qui existait à un certain moment (pendant l'année de référence) (Voir l'annexe 6). Les dollars constants

éliminent les variations du pouvoir d'achat du dollar au fil du temps. Le résultat est une série qui existerait si le dollar avait un pouvoir d'achat égal au pouvoir d'achat qui existait pendant l'année de référence.

E

Écoles fédérales :

Ces écoles comprennent les écoles administrées directement par le gouvernement fédéral, les écoles outre-mer administrées par le ministère de la Défense nationale pour les personnes à charge des membres du personnel des Forces canadiennes, ainsi que les écoles administrées par Affaires indiennes et Nord canadien ou par les conseils de bande.

Écoles pour les malvoyants ou les malentendants :

Ces écoles fournissent des installations et une formation spéciales pour les élèves malvoyants ou malentendants. La plupart de ces établissements relèvent directement de l'administration provinciale ou territoriale.

Écoles primaires :

Ces écoles comprennent les écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que les écoles pour les malvoyants ou les malentendants. Les écoles sont classées comme des écoles primaires si elles offrent la 6^e année et moins ou une majorité des années du niveau primaire.

Écoles primaires et secondaires :

Ces écoles comprennent les écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que les écoles pour les malvoyants ou les malentendants. Les écoles sont classées comme des écoles primaires si elles offrent la 6^e année et moins ou une majorité des années du niveau primaire, et comme des écoles secondaires si elles offrent la 7^e année et plus ou une majorité des années du niveau secondaire.

Écoles privées :

Écoles administrées et gérées par des particuliers ou par des groupes. Elles peuvent être confessionnelles ou non confessionnelles.

Écoles publiques :

Ces écoles sont établies et administrées par les autorités scolaires locales en vertu de la loi sur les écoles publiques de la province ou du territoire. Cette catégorie comprend également les écoles séparées protestantes et catholiques romaines et les écoles administrées au Canada par le ministère de la Défense nationale dans le cadre du système d'écoles publiques.

Écoles secondaires :

Ces écoles comprennent les écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que les écoles pour les malvoyants ou les malentendants. Les écoles sont classées comme des écoles secondaires si elles offrent la 7^e année et plus ou une majorité des années du niveau secondaire.

Éducateurs à temps plein au niveau collégial :

L'expression désigne tout le personnel enseignant, les administrateurs scolaires et les conseillers en orientation employés à temps plein, suivant la définition de l'établissement, ayant un contrat de sept mois ou plus, ce qui exclut les éducateurs en congé, les présidents et les directeurs. Les membres du personnel enseignant qui consacrent au moins 50 % de leur temps à l'enseignement au niveau collégial sont classés comme des éducateurs au niveau collégial; ceux qui consacrent plus de 50 % de leur temps à l'enseignement des métiers sont classés comme des enseignants en formation professionnelle au niveau des métiers.

Éducateurs à temps plein des universités :

Tous les membres du personnel universitaire et les administrateurs principaux nommés pour une durée qui n'est pas inférieure à 12 mois. Ne sont pas inclus les recteurs et les vice-recteurs.

Effectifs des collèges (selon le type d'inscription) :

Ces effectifs comprennent les inscriptions aux programmes menant à des carrières techniques, aux programmes de passage à l'université et aux programmes d'enseignement collégial des établissements postsecondaires non universitaires, ainsi qu'aux programmes de radiographie, de technologie médicale, d'archives médicales et de sciences infirmières des écoles hospitalières.

Inscriptions à temps plein ou à temps partiel: Les inscriptions sont classées à temps plein ou à temps partiel, suivant les définitions des établissements. Comme il n'existe pas de définition pancanadienne normalisée des inscriptions à temps plein et à temps partiel, les définitions peuvent varier légèrement d'un établissement à l'autre.

Effectifs des 2^e et 3^e cycles (selon le type d'inscription) :

Ces effectifs comprennent les étudiants universitaires inscrits à des programmes menant à des diplômes de maîtrise et de doctorat ou à des programmes menant à des diplômes et à des certificats de 2^e ou de 3^e cycle. Les effectifs à temps plein des 2^e et 3^e cycles comprennent également les résidents et, depuis 1980, les internes des hôpitaux.

Inscriptions à temps plein ou à temps partiel: Les inscriptions sont classées à temps plein ou à temps partiel, suivant les définitions des établissements. Comme il n'existe pas de définition pancanadienne normalisée des inscriptions à temps plein et à temps partiel, les définitions peuvent varier légèrement d'un établissement à l'autre.

Effectifs des écoles primaires et secondaires :

Dénombrement des élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires le 30 septembre de l'année scolaire (le 31 octobre en Ontario). Ces effectifs comprennent les élèves des écoles publiques, privées, fédérales et d'écoles pour les malvoyants ou les malentendants, ainsi que les élèves inscrits à des programmes préscolaires offerts par ces écoles.

Effectifs du premier cycle (selon le type d'inscription) :

Étudiants universitaires inscrits à des programmes menant au baccalauréat et à des premiers grades professionnels, à des programmes menant à des diplômes et des certificats de premier cycle et à des cours non universitaires offerts dans les universités. Dans les années 1970, les inscriptions à temps plein du premier cycle comprenaient également les internes. Depuis 1980, les internes sont classés comme des étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Inscriptions à temps plein ou à temps partiel: Les inscriptions sont classées à temps plein ou à temps partiel, suivant les définitions des établissements. Comme il n'existe pas de définition pancanadienne normalisée des inscriptions à temps plein et à temps partiel, les définitions peuvent varier légèrement d'un établissement à l'autre.

Effectif moyen :

Effectif total des écoles primaires et secondaires dans une province ou un territoire au 30 septembre (31 octobre en Ontario) divisé par le nombre total d'écoles primaires et secondaires dans cette province ou ce territoire.

Effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (selon le type d'inscription) :

Étudiants inscrits à la partie « formation en classe » des programmes d'apprentissage, aux programmes préalables à l'emploi ou à l'apprentissage, aux programmes de rattrapage scolaire et de recyclage, aux programmes de formation linguistique, de formation préparatoire à l'emploi, d'orientation au travail et de formation spéciale. Les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers comprennent uniquement les effectifs déclarés par les établissements postsecondaires canadiens financés par l'État; ceux des instituts de formation postsecondaire privés sont exclus.

Inscriptions à temps plein ou à temps partiel: Les programmes de 25 semaines ou plus sont considérés comme des programmes à temps plein, et ceux de 24 semaines ou moins, comme des programmes à temps partiel. Dans le cas des programmes d'apprentissage, une grande partie de la formation en classe est structurée en blocs d'étude de quatre à huit semaines et est classée comme une formation à temps partiel, même si le programme d'apprentissage dure de deux à cinq ans. Cependant, certaines provinces, notamment l'Ontario, ont tenu compte de toutes les semaines de formation en classe pendant l'ensemble de la période d'apprentissage, de sorte qu'une grande partie des inscriptions à des programmes d'apprentissage enregistré est comprise dans les données sur les inscriptions à temps plein plutôt que dans les données sur les inscriptions à temps partiel. Les inscriptions à temps plein comprennent, par exemple, la plupart des programmes préalables à l'emploi ou à l'apprentissage et certains programmes plus longs de rattrapage scolaire, de formation linguistique et de formation préparatoire à l'emploi. Les inscriptions à temps partiel comprennent, en plus des programmes d'apprentissage enregistré, la plupart des programmes de recyclage, d'orientation, de formation préparatoire à l'emploi et de formation spéciale.

Entreprise formée par essaimage :

Nouvelle entreprise axée sur la R.-D. universitaire dans laquelle l'université a un intérêt permanent, créée pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes : (1) octroyer une licence relative à la technologie de l'établissement; (2) financer la recherche menée par

l'établissement afin d'élaborer une technologie qui fera l'objet d'une licence; (3) offrir un service qui était auparavant offert par un département ou une unité de l'établissement. Seules les entreprises créées en vertu d'un accord officiel avec l'université entrent dans cette catégorie (autrement dit, celles qui sont créées indépendamment par des membres du corps professoral ou des étudiants sont exclues).

F

Faible revenu :

Le niveau de revenu, établi par les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, auquel une famille est susceptible de se trouver dans une situation difficile parce qu'elle doit consacrer une proportion considérablement plus élevée de son revenu aux produits de première nécessité (nourriture, logement et habillement) que la famille moyenne. Les SFR sont déterminés en fonction de la taille de la famille et de la collectivité.

Famille reconstituée :

Famille dans laquelle au moins un des enfants du ménage est issu d'une relation antérieure de l'un des parents.

Fossé entre les sexes (salaires) :

Salaire moyen des femmes en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Frais de scolarité pour les étudiants de premier cycle :

Les frais de scolarité de premier cycle payables par les étudiants canadiens à temps plein au cours de l'année scolaire, soit de septembre à avril. Les résultats fournis sont basés sur les facultés de premier cycle suivantes : agriculture, architecture, arts, commerce, dentisterie, droit, éducation, génie, médecine, musique, sciences et sciences domestiques.

G

G-7 :

Groupe des sept principaux pays industrialisés : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. Le groupe s'est limité à sept pays jusqu'à ce que la Russie (qui, au cours des années 1990, avait assisté aux assemblées du G-7 à titre d'observateur) soit invitée à officialiser cette relation en 1997 (le groupe est donc devenu le G-8).

G-8 :

Groupe des huit principaux pays industrialisés : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

Gains ou revenu d'emploi :

Revenu total reçu sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

I**Identité autochtone :**

Désigne une personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Eskimau) et/ou une personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou une personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation. Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique (ancêtres). Au recensement de 1996, on a ajouté une question sur la propre perception du recensé face à son identité autochtone. La question du recensement de 2001 est la même que celle de 1996.

Immigrants :

Personnes qui sont ou qui ont déjà été des immigrants reçus au Canada. Les immigrants reçus sont des personnes qui ont reçu des autorités de l'immigration le droit de résider au Canada en permanence; certaines d'entre elles résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivées depuis peu. N'inclus pas les résidents non permanents qui sont définis comme des personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles.

Indice :

Changements cumulatifs annuels en pourcentage à l'intérieur d'une variable par rapport à une année de référence, donnée exprimés sous forme d'indice, l'année de référence équivalant à 100. Un indice d'une valeur de 140, par exemple, dix ans après l'année de référence, indiquerait une augmentation de 40 % au niveau de la variable au cours de cette période.

Inventions :

Sous-ensemble de la propriété intellectuelle qui comprend les articles brevetables suivants : produits, processus, machines, procédés de fabrication ou composition des matières, ou un perfectionnement de ces articles, par ex. une nouvelle utilisation d'un composé connu.

L**Langue parlée à la maison :**

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison ou de façon régulière au moment du recensement. Dans le présent rapport, on présente les données se rapportant à la population d'âge scolaire dont la langue parlée à la maison n'est ni l'anglais, ni le français.

Licence :

Autorisation écrite permettant au client d'utiliser la propriété intellectuelle de l'établissement contre des droits ou une autre contrepartie, par exemple une participation dans l'entreprise.

Littérature :

L'OCDE a mis en œuvre le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) afin de fournir des indicateurs internationaux, axés sur les politiques, au sujet des connaissances et des compétences des élèves âgés de 15 ans. Le PISA évalue les résultats des jeunes dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. Ces trois domaines sont définis dans le PISA comme suit :

La compréhension de l'écrit est la capacité de comprendre, d'utiliser et d'analyser des textes écrits afin de pouvoir réaliser des objectifs personnels, développer des connaissances et des capacités et prendre une part active dans la société.

La culture mathématique est la capacité d'identifier et de comprendre les rôles joués par les mathématiques et de porter des jugements fondés à leur propos, ainsi que d'utiliser les mathématiques en fonction des exigences de la vie actuelle et future, en tant que citoyen constructif, responsable et intelligent.

La culture scientifique est définie comme la capacité d'associer des connaissances scientifiques à la formation de conclusions fondées sur l'observation des faits et d'élaborer des hypothèses en vue de comprendre le monde naturel et les transformations qui y sont apportées par l'activité humaine, et de contribuer à la prise de décisions à cet égard.

M

Ménage :

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Métiers :

Au Canada, on compte environ 170 métiers agréés, dont chacun fait l'objet de normes et d'exigences précises en matière de formation, fixées par chaque province et territoire. Les provinces établissent une distinction entre les métiers « à certificat obligatoire » et ceux « à certificat facultatif ». Pour exercer un métier à certificat obligatoire, une personne doit être un apprenti inscrit ou détenir un certificat d'aptitude professionnelle obtenu au terme d'un programme d'apprentissage. Les métiers à certificat facultatif comportent également des programmes d'apprentissage, mais le titre d'apprenti inscrit et le certificat d'aptitude professionnelle ne sont pas obligatoires pour exercer le métier.

Minorité visible :

Désigne le groupe de la minorité visible auquel appartient le répondant. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme suit : « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

N

Niveau de scolarité :

Il s'agit du niveau de scolarité le plus élevé atteint par une personne, parfois utilisé comme approximation du capital humain. Les niveaux de scolarité mesurés par le recensement et l'Enquête sur la population active sont les suivants :

Inférieur aux études secondaires : personnes ne possédant pas de diplôme d'études secondaires.

Diplôme d'études secondaires : diplômés de niveau secondaire n'ayant pas fait d'études supérieures ou ayant fait des études postsecondaires partielles, qui ne sont pas soldées par un grade, un certificat ni un diplôme.

Diplôme de formation professionnelle au niveau des métiers : personnes possédant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un programme d'apprentissage.

Diplôme d'études collégiales : personnes possédant un certificat ou un diplôme non universitaire d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une école de sciences infirmières.

Diplôme d'études universitaires : personnes possédant un baccalauréat, un grade ou un certificat universitaire supérieur au baccalauréat ou un certificat inférieur au baccalauréat.

Nombre d'années de scolarité prévues :

Durée moyenne de scolarité formel qu'une personne de 15 ans peut s'attendre à compléter au cours de sa vie. Elle est calculée en additionnant les taux de fréquentation par année d'âge à partir de 15 ans.

Nombre moyen d'élèves par école :

Effectif total des écoles primaires et secondaires dans une province ou un territoire au 30 septembre (31 octobre en Ontario) divisé par le nombre total d'écoles primaires et secondaires dans cette province ou ce territoire.



Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

Organisme international pluridisciplinaire qui offre à ses 30 pays membres une structure et une tribune pour se consulter et pour collaborer entre eux afin d'élaborer et de perfectionner les politiques économiques et sociales. Contrairement à d'autres organismes internationaux, l'OCDE n'établit pas de règles ni de règlements pour résoudre les conflits, mais elle encourage la négociation d'accords et la promotion de codes juridiques dans certains secteurs. Son action se traduit par la conclusion d'accords ayant force obligatoire ou non en ce qui concerne les mesures à prendre par les pays membres. L'OCDE est surtout connue pour ses publications et ses statistiques. Les 30 pays membres de l'OCDE sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Russie, la Suède, la Suisse et la Turquie.



Parent seul :

Tuteur ou adulte, sans égard à l'état matrimonial, sans conjoint mais qui a la garde d'enfants.

Parités de pouvoir d'achat (PPA) :

Taux de change courants qui égalisent le pouvoir d'achat de différentes devises, de sorte qu'un montant donné d'argent, une fois converti en différentes devises aux taux de PPA, permet d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays. Autrement dit, les PPA sont les taux de conversion monétaire qui éliminent les écarts entre les prix en vigueur dans différents pays. Les PPA utilisées dans le présent rapport figurent à l'annexe 6. Les taux de PPA ne sont pas équivalents aux taux de change généraux.

Population active :

Partie de la population civile hors institution âgée de 15 ans et plus qui forme le bassin de travailleurs disponibles au Canada. Pour être considérée comme un membre de la population active, une personne doit être occupée (à temps plein ou à temps partiel) ou être en chômage tout en cherchant activement du travail.

Population d'âge scolaire :

Ensemble des personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Il s'agit de la plage d'âge durant laquelle la plupart des gens suivent leur scolarité.

Produit intérieur brut (PIB) :

Valeur marchande totale des biens et services produits par un pays (ou une province ou un territoire) au cours d'une année.

Programmes d'apprentissage enregistrés achevés :

Désigne les personnes qui ont reçu un Sceau rouge ou un certificat provincial au terme de la formation en classe et en milieu de travail exigée par les programmes d'apprentissage. Le Programme des normes interprovinciales (programme du Sceau rouge) a été lancé à la fin des années 1950 pour permettre aux travailleurs qualifiés de se déplacer au Canada sans devoir obtenir un nouveau certificat d'aptitude professionnelle dans un métier lorsqu'ils commencent un emploi dans une nouvelle province, alors qu'un certificat provincial est valide uniquement dans la province où il est délivré. À ce jour, le programme du Sceau rouge compte 45 métiers, dont ébéniste, machiniste, débosseleur, couvreur, briqueteur et soudeur.

Programme d'apprentissage enregistré :

Programme lié à un contrat établi entre un employeur et l'apprenti, enregistré auprès de la province ou du territoire, par lequel l'employeur s'engage à offrir à l'apprenti l'occasion d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. La durée des programmes varie de deux ans à cinq ans, selon le métier. Un apprentissage enregistré combine une expérience en milieu de travail à des périodes de quatre à huit semaines de formation en classe. Dans la plupart des provinces et des territoires, la formation en classe est habituellement suivie dans un établissement postsecondaire durant l'apprentissage. Au Québec, cependant, elle est suivie avant le début du programme d'apprentissage. Selon l'instance et le métier, les diplômés des programmes d'apprentissage peuvent obtenir un certificat d'apprentissage et un certificat de qualification.

Programmes de formation professionnelle au niveau des métiers :

Les programmes de formation professionnelle dans les collèges communautaires et les établissements similaires sont des programmes qui n'exigent pas l'achèvement d'études secondaires et qui ne comprennent pas les programmes d'éducation permanente et de cours pratiques. Ils comprennent les programmes suivants :

Programmes préalables à l'emploi ou à l'apprentissage : Ces programmes offrent une formation de base permettant d'atteindre un niveau de compétence minimal pour obtenir un emploi ou pour s'inscrire à un programme d'apprentissage.

Programmes d'apprentissage enregistré : Programme lié à un contrat entre un employeur et l'apprenti, enregistré auprès de la province ou du territoire, par lequel l'employeur s'engage à offrir à l'apprenti l'occasion d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. La durée des programmes varie de deux ans à cinq ans, selon le métier. Un apprentissage enregistré combine une expérience en milieu de travail à des périodes de six à huit semaines de formation en classe. Dans la plupart des instances, la formation en classe est habituellement suivie dans un établissement postsecondaire durant l'apprentissage. Au Québec, cependant, elle est suivie avant le début du programme d'apprentissage. Selon l'instance et le métier, les diplômés des programmes d'apprentissage peuvent obtenir un certificat d'apprentissage et un certificat de qualification.

Programmes de rattrapage scolaire ou cours préparatoires à la formation professionnelle (CPFP) : Programmes permettant d'obtenir ou de perfectionner les préalables nécessaires pour être admissible au perfectionnement professionnel ou à l'emploi. Ils visent à améliorer les connaissances des étudiants dans les sujets de base que sont les mathématiques, l'anglais ou le français, et les sciences générales.

Programmes de formation linguistique préparatoire à la formation professionnelle : Programmes offrant une connaissance de base du français ou de l'anglais. Comme programmes d'enseignement de la langue seconde, ils visent principalement les nouveaux immigrants et d'autres immigrants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Programmes de recyclage : Programmes consistant à enseigner de nouvelles méthodes et techniques professionnelles. Les participants à ces programmes possèdent déjà une formation et une expérience de travail dans leur profession, mais ont besoin d'une formation complémentaire pour être en mesure de suivre l'évolution rapide de leur domaine, souvent attribuable à la nouvelle technologie.

Formation préparatoire à l'emploi (FPE) : Formation visant à accroître l'employabilité des étudiants qui désirent entrer dans la population active ou la réintégrer. Le programme offre aux participants une formation en exploration des carrières, en recherche d'emploi, en dynamique de la vie et en connaissances de base.

Programme d'orientation : Programme visant à orienter les étudiants vers des métiers ou des professions et à leur inculquer une méthode de recherche d'emploi. Ces programmes ne consistent pas à enseigner les compétences nécessaires pour occuper un emploi, mais à offrir à l'étudiant des connaissances suffisantes pour se diriger vers une profession. Cette catégorie de programmes comprend l'exploration des carrières, l'orientation professionnelle des femmes, l'initiation aux professions non traditionnelles et l'orientation par secteur d'activité.

Formation spéciale et autres programmes : Programmes de formation axés sur les besoins particuliers de groupes, de collectivités ou de secteurs d'activité donnés. Ces programmes offrent une formation en classe ou en milieu de travail, ou une combinaison des deux, pour compenser la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. Ils comprennent également les programmes de formation professionnelle au niveau des métiers et de formation préparatoire qui n'entrent dans aucune autre grande catégorie.

Programmes de passage à l'université (selon le type d'inscription) :

Programmes offerts par des établissements postsecondaires non universitaires aux diplômés d'études secondaires, qui permettent à l'étudiant d'obtenir une attestation d'équivalence pour la première ou la deuxième année d'un programme menant à un grade universitaire; cette attestation permet de présenter une demande d'admission en vue d'achever les années suivantes du programme dans un établissement décernant des grades universitaires. Les programmes « généraux » des cégeps québécois, dont l'achèvement constitue un préalable à l'admission dans les universités du Québec, sont compris dans cette classification.

Inscriptions à temps plein ou à temps partiel: Les inscriptions sont classées à temps plein ou à temps partiel, suivant les définitions des établissements. Comme il n'existe pas de définition pancanadienne normalisée des inscriptions à temps plein et à temps partiel, les définitions peuvent varier légèrement d'un établissement à l'autre.

Programmes menant à des carrières techniques (selon le type d'inscription) :

Ces programmes, offerts dans les collèges communautaires, fournissent aux étudiants une formation qui leur permet d'accéder à un emploi se situant à un niveau entre les professions exigeant une formation universitaire et les métiers. Ces programmes exigent normalement l'achèvement d'études secondaires ou l'équivalent. Ils durent au minimum une année scolaire d'au moins 24 semaines, mais la plupart de ces programmes durent de deux à trois ans et plus. Les programmes d'un an mènent à un certificat et les plus longs, à un diplôme.

Inscriptions à temps plein ou à temps partiel: Les inscriptions sont classées à temps plein ou à temps partiel, suivant les définitions des établissements. Comme il n'existe pas de définition pancanadienne normalisée des inscriptions à temps plein et à temps partiel, les définitions peuvent varier légèrement d'un établissement à l'autre.

Programme préscolaire :

Programmes préalables à la 1^{re} année offerts par les écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que par les écoles pour les malvoyants ou les malentendants, et généralement destinés aux enfants de 4 ou 5 ans. Ils ne comprennent pas les programmes d'éducation de la prime enfance offerts à l'extérieur du système scolaire régulier.

Programmes universitaires offerts par des collèges communautaires :

Programmes offerts par des collèges communautaires menant à des grades universitaires. Ils sont différents des programmes de passage à l'université également offerts par certains collèges communautaires, car les collèges offrent intégralement les programmes menant à des grades universitaires (c'est-à-dire toutes les années du programme). Les collèges communautaires qui offrent ces programmes peuvent le faire parce que la province ou le territoire leur a accordé des pouvoirs de conférer des grades universitaires dans certains domaines ou programmes d'études. Il existe des programmes universitaires offerts par des collèges communautaires en Colombie-Britannique et, dans une moindre mesure, en Alberta. Statistique Canada saisit et déclare des données sur les inscriptions à ces programmes non pas dans le cadre de son programme de statistiques sur les universités, mais plutôt dans le cadre de son programme de statistiques sur les collèges. À la date de production du présent rapport, on ne disposait pas de données sur la remise de diplômes de ces programmes. Cependant, ces données seront saisies par l'entremise du Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE).

Propriété intellectuelle :

Droit de disposer d'une découverte, d'une idée ou d'une œuvre pour en tirer un bénéfice commercial. La propriété intellectuelle couvre les inventions, les logiciels et les bases de données, les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques et musicales, les ouvrages, les documents, le matériel didactique, le dessin industriel, les marques de commerce, la topographie de circuits intégrés, les nouvelles variétés de plantes et le savoir-faire.



Les quatre grandes régions urbaines du Canada :

Montréal et sa région avoisinante, le « Golden Horseshoe » étendu, le corridor Calgary–Edmonton et la vallée du bas Fraser. Ces régions ne font pas partie des unités géographiques normalisées de Statistique Canada. Elles ont été définies en fonction de la densité et de la croissance de leurs populations pour les analyses préparées lors du premier communiqué de diffusion des résultats du recensement de 2001.

Le « Golden Horseshoe » étendu comprend les centres urbains d'Oshawa, Toronto, Hamilton, St. Catharines–Niagara, Kitchener, Guelph et Barrie.

Montréal et sa région avoisinante comprend les centres urbains de Montréal, Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Hyacinthe, Sorel, Joliette et Lachute.

La vallée du bas Fraser comprend les centres urbains de Vancouver, Abbotsford et Chilliwack sur le continent, et Victoria, Duncan, Nanaimo et Parksville sur l'Île de Vancouver.

Le corridor Calgary–Edmonton s'étend de Calgary au sud à Edmonton au nord et comprend Leduc, Red Deer et Wetaskiwin.



Rang professoral :

Désigne une classification du personnel enseignant des universités suivant le niveau de la nomination professorale. En général, le rang de « professeur titulaire » se situe au sommet de la hiérarchie, suivi de celui de « professeur agrégé ». La catégorie « autre » comprend les professeurs adjoints, les chargés de cours et les instructeurs.

Ratio élèves-ordinateur :

Nombre total d'élèves inscrits à une école divisé par le nombre total d'ordinateurs à l'école. À l'égard de cette mesure, le présent rapport utilise les données tirées du PISA, lequel déclare ce ratio pour les écoles où sont inscrits des jeunes de 15 ans.

Recettes privées des universités :

Recettes provenant d'autres sources que l'administration publique et répartis comme suit :

Frais versés par les étudiants: paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité et d'autres frais.

Subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs: Soutien financier que les collèges et universités reçoivent de donateurs, par testament ou sous forme de subventions et de contrats provenant d'autres sources que l'administration publique, lesquelles stipulent des conditions précises.

Ventes: Revenus provenant de la vente de services et de produits par l'établissement.

Placements: Revenus provenant de dividendes, d'obligations, de prêts hypothécaires, de billets à court terme et d'intérêts bancaires.

Revenus divers des collèges et universités: Commissions, redevances et droits d'utilisation de droits ou de biens appartenant à l'établissement, droits de prestation de services, amendes de bibliothèque et autres amendes semblables, frais de location, bénéfice net ou perte nette sur la vente d'immobilisations et autres revenus non précisés ailleurs.

Redevance de licence accordée :

Revenu provenant de l'octroi d'une licence (voir la définition de « licence »).

Région métropolitaine de recensement (RMR) :

Unité géographique de recensement formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Un noyau urbain doit compter au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement (RMR). Pour être comprises dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir avec la région urbaine centrale un degré d'intégration élevé, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs, établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail. Une RMR reste une RMR même si la population de son noyau urbain descend au-dessous de 100 000 habitants.

Rémunération du personnel (éducateurs et autres membres du personnel) :

Les dépenses en rémunération du personnel comprennent les salaires bruts (avant les déductions fiscales, les contributions aux régimes de soins de santé ou de retraite et autres contributions ou primes d'assurance sociale ou autres), les dépenses pour les retraites (dépenses courantes ou encourues par les employeurs ou des tiers partis pour le financement des retraites du personnel enseignant présent) et les autres indemnités non salariales (avantages sociaux).

S

Scénario d'accroissement moyen :

Hypothèse selon laquelle la fécondité et l'immigration resteront à leurs niveaux actuels tout au long de la période de projections. Selon cette hypothèse, on suppose également que les migrations entre les instances entraîneront une augmentation de la population de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et une diminution de celle des autres instances.

Seuil de faible revenu (SFR) :

Niveau de revenu auquel on estime qu'une famille consacre 20 % de plus que la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement, ce qui réduit son revenu disponible pour d'autres dépenses telles que la santé, l'éducation, le transport et les loisirs. On calcule les SFR de familles et de collectivités de tailles différentes.

Sortants des études secondaires :

Les sortants des études secondaires sont les personnes qui n'étaient pas inscrites à l'école secondaire et qui n'avaient pas complété les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Sources de financement de la R.-D. universitaire :

Ces sources sont réparties comme suit :

Administration fédérale: Par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation et des ministères et organismes fédéraux.

Administrations provinciales: Y compris les administrations municipales.

Entreprises: Y compris les dons, legs et contrats de particuliers et d'entreprises.

Organismes privés sans but lucratif: Y compris les dons, legs et contrats de fondations et d'organismes sans but lucratif.

Sources étrangères: Sources de financement établies à l'étranger.

Universités: Les universités financent elles-mêmes une partie de leur R.-D. grâce à deux sources de revenus :

Fonds généraux de l'université : Il s'agit de transferts gouvernementaux (ou subventions globales) aux universités, que ces dernières utilisent pour financer la R.-D. Ces fonds représentent essentiellement des dépenses publiques indirectes au titre de la R.-D. mais, pour les besoins des statistiques pancanadiennes, on les assimile au financement des universités parce qu'il est difficile de distinguer les fonds provinciaux des fonds fédéraux. Cependant, dans le cas de comparaisons internationales, ces fonds sont compris dans le financement public indirect au niveau global.

Sources de revenus propres: Il s'agit des sources d'autofinancement des universités, dont les droits de scolarité, le revenu de placements, le revenu de la vente de services et de produits par l'établissement et les redevances liées aux licences et aux brevets.

Statut socioéconomique :

Le statut socioéconomique (SSE) est un terme utilisé afin de résumer une gamme de facteurs, dont le niveau de scolarité des parents et leur profession, qui ont une incidence sur le rendement de l'élève. Dans le cadre du PISA 2003, on a mesuré le SSE au moyen d'un indice qui inclut l'information décrivant la structure familiale, le niveau de scolarité et la profession des parents, la participation des parents au marché du travail et les ressources pédagogiques et culturelles particulières que possède la famille de l'élève.

Subventions à la R.-D. universitaire :

Recherche universitaire financée grâce à une subvention ou en vertu d'un contrat provenant d'une source extérieure à l'établissement. Les sources de financement comprennent l'administration publique, les entreprises et les donateurs.

T

Taille moyenne des écoles :

Effectif total des écoles primaires et secondaires dans une province ou un territoire au 30 septembre (31 octobre en Ontario) divisé par le nombre total d'écoles primaires et secondaires dans cette province ou ce territoire.

Taux d'activité :

Le taux d'activité représente le pourcentage de la population active totale par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus.

Taux de chômage :

Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Les chômeurs sont des personnes, qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines. La population active comprend les personnes occupées ou en chômage.

Taux de fécondité :

Nombre de naissances par femme.

Taux fréquentation :

Le taux fréquentation pour un niveau donné d'éducation ou un groupe d'âge précis s'entend du total des inscriptions exprimé en pourcentage du groupe d'âge précisé. À titre d'exemple, le taux fréquentation préscolaire équivaut au nombre d'enfants inscrits au niveau préscolaires divisé par la population totale des enfants de 4 et 5 ans. Le taux fréquentation des enfants de 4 ans est égal au nombre total d'enfants de 4 ans inscrits, divisé par la population totale des enfants de 4 ans. La population d'un groupe d'âge donné regroupe toutes les personnes qui ont cet âge au 1er juillet de l'année en question.

Taux de natalité :

Nombre de naissances pour 1 000 habitants.

Taux d'obtention de diplôme :

Dans le cas des programmes collégiaux et universitaires, le taux d'obtention de diplôme correspond au rapport entre le nombre de diplômés et la taille de la population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme. Dans le cas des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle, il n'y a pas d'âge usuel d'obtention de diplôme; par conséquent, on ne calcule pas de taux d'obtention de diplôme. L'âge habituel d'obtention de diplôme retenu dans la présente publication s'établit comme suit :

- Études collégiales : 21 ans
- Études de premier cycle : 22 ans
- Maîtrise : 24 ans
- Doctorat : 27 ans

Au niveau primaire-secondaire, le taux d'obtention de diplôme correspond au rapport entre le nombre de diplômés de tous les âges et la population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme, c'est-à-dire l'âge auquel une personne termine ses études secondaires si elle a commencé à l'âge prévu et n'a ni interrompu ni redoublé sa scolarité. L'âge usuel d'obtention de diplôme est de 18 ans dans l'ensemble des provinces et des territoires, sauf au Québec, où il est de 17 ans.

Taux d'obtention de diplôme à l'âge usuel :

Au niveau secondaire, ce taux correspond au rapport entre le nombre de diplômés dont l'âge est égal ou inférieur à l'âge usuel d'obtention de diplôme et la population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme. L'âge usuel d'obtention de diplôme se définit comme l'âge auquel une personne termine ses études secondaires si elle a commencé à l'âge prévu et n'a ni interrompu ni redoublé sa scolarité. Il correspond à 18 ans dans l'ensemble des provinces et des territoires, sauf au Québec, où il est de 17 ans.

Taux d'obtention de diplôme après l'âge usuel :

Au niveau secondaire, le taux d'obtention de diplôme après l'âge usuel correspond au rapport entre le nombre de diplômés dont l'âge est supérieur à l'âge usuel d'obtention de diplôme et la population ayant l'âge usuel d'obtention de diplôme. L'âge usuel d'obtention de diplôme se définit comme l'âge auquel une personne termine ses études secondaires si elle a commencé à l'âge prévu et n'a ni interrompu ni redoublé sa scolarité. Il correspond à 18 ans dans l'ensemble des provinces et des territoires, sauf au Québec, où il est de 17 ans.

Taux de participation :

Effectif inscrit à un certain niveau de scolarité exprimé en pourcentage de la population totale d'un groupe spécifique.

Taux de sortants du secondaire :

Le taux de sortants du secondaire représente la proportion de jeunes d'un groupe d'âge précis qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui ne sont pas à les achever. Dans le présent rapport, le taux de sortants du secondaire est calculé pour les jeunes à l'âge de 20 ans parce que certains d'entre eux poursuivaient toujours leurs études après l'âge usuel d'obtention du diplôme. Cette démarche rend mieux compte des possibilités de « seconde chance » dans les instances canadiennes, dans le cadre desquelles des jeunes qui abandonnent leurs études reviennent les terminer à un âge plus avancé.

U

Union libre :

Par union libre, on entend deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent ensemble en tant que couple sans être légalement mariées l'une à l'autre.

Universités :

Ces établissements comprennent :

Les universités : établissements indépendants conférant des grades au moins en arts et en sciences.

Les collèges de théologie : établissements indépendants conférant des grades uniquement en théologie.

Les collèges d'arts libéraux : établissements indépendants conférant des grades uniquement en arts.

Les autres établissements : établissements indépendants conférant des grades dans des domaines spécialisés autres que la théologie (comme le génie et les beaux-arts).

V

Vocabulaire compris :

Le vocabulaire compris dans l'ELNEJ fait référence au vocabulaire compris par l'enfant, c'est-à-dire, le nombre de mots compris par un enfant lorsqu'ils sont prononcés. Le niveau de compréhension des mots qu'a un enfant (ou un adulte) est mesuré par rapport aux autres personnes de son âge. Dans le cadre de l'ELNEJ, le niveau de compréhension des mots est mesuré à l'aide de l'Échelle de vocabulaire en images de Peabody – Révisée.

Sources de données utilisées dans la présente publication

La présente annexe contient une liste alphabétique de toutes les sources de données utilisées dans cette publication. Elle donne un aperçu de chaque source de données et fournit les coordonnées permettant au lecteur d'obtenir de plus amples renseignements. La plupart des sources de données utilisées dans cet ouvrage ont trait à Statistique Canada. Les coordonnées de la personne-contact pour les sources de données du Statistique Canada sont :

Coordonnées : Services aux clients
Centre de la statistique de l'éducation,
Statistique Canada

Téléphone : 1-800-307-3382 (sans frais)
(613) 951-7608

Télécopieur : (613) 951-9040

Courriel : educationstats@statcan.ca

Les coordonnées de la personne-contact pour les autres sources de données utilisées dans ce rapport sont incluses dans les descriptions ci-dessous.

Dépenses provinciales au titre de l'éducation dans les maisons de réhabilitation et de correction

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : L'enquête sert à compléter les données recueillies auprès des comptes publics provinciaux sur les dépenses en éducation des provinces, qui servent pour la détermination du total des dépenses consolidées en éducation au Canada et publiées dans diverses publications de Statistique Canada.

Population cible : Population des établissements d'éducation surveillée et des établissements correctionnels dans les provinces et territoires.

Fréquence de l'enquête : Annuelle, depuis 1970-1971.

Annexe 4

Division des institutions publiques

Statistique Canada

Le programme statistique de la Division des institutions publiques vise à mesurer et à analyser les dimensions économiques du secteur public du Canada, y compris son profil.

Les dimensions économiques correspondent aux recettes et aux dépenses, à l'actif et au passif, ainsi qu'à la dette et à l'emploi des entités du secteur public. Afin de mesurer de façon appropriée le secteur public, la Division doit maintenir un profil à jour de son univers. Le secteur public englobe toutes les entités, notamment les ministères, les établissements ou les fonds, par l'intermédiaire desquels les dirigeants politiques de tous les paliers d'administration mettent en oeuvre leurs politiques sociales et économiques. Les entreprises publiques font aussi partie de l'univers du secteur public.

Ce dernier ne comprend pas les organismes supranationaux comme les organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales qui peuvent être présentes et actives au Canada.

Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique (DSIIE), Section des enquêtes des sciences et de l'innovation

Statistique Canada

Avec le soutien de partenaires du secteur public et de l'industrie, la DSIIE se penche sur l'élaboration de mesures et d'indicateurs statistiques facilitant l'analyse des répercussions économiques et sociales des activités suivantes :

- Activités en sciences et technologie
- Recherche et développement industriels
- Ressources humaines et propriété intellectuelle
- Technologies de pointe
- Innovation;
- Biotechnologie
- Commerce électronique
- Télécommunications
- Diffusion
- Société de l'information, recherche et analyse

Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)

Division des enquêtes spéciales, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : L'ELNEJ est une enquête longitudinale, conçue de façon à suivre le même groupe d'enfants sur plusieurs années afin d'examiner leur développement et leur bien-être de la naissance à l'âge adulte. L'échantillonnage de l'ELNEJ permet de faire état des résultats pour la population générale âgée de 0 à 5 ans en sus des résultats longitudinaux. L'enquête a été conçue pour recueillir des renseignements sur les facteurs qui influent sur le développement social et émotionnel ainsi que sur le comportement des enfants et des jeunes. Elle permet en

outre de suivre les conséquences de ces facteurs sur leur développement au fil du temps. L'enquête porte sur un large éventail de sujets, y compris la santé, le développement physique, l'apprentissage et le comportement des enfants ainsi que des données sur leur environnement social (famille, amis, école et communauté).

Population cible : La population enfantine hors établissement et civile des 10 provinces du Canada. Sont exclus du champ d'observation de l'enquête les personnes vivant dans les réserves indiennes et les terres de la Couronne, les pensionnaires d'institutions, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les résidents de certaines régions éloignées.

Fréquence de l'enquête : Biennale, à partir de 1994-1995.

Enquête nationale auprès des diplômés (END)

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : L'END est conçue de façon à mesurer les résultats sur le plan professionnel des diplômés des universités, des collèges communautaires et des programmes de formation professionnelle et aux métiers, deux et cinq ans après l'obtention du diplôme.

Population cible : Les personnes qui ont rempli les exigences établies pour obtenir un grade, un diplôme ou un certificat dans le cadre de programmes publics offerts par les universités, les collèges communautaires et les écoles de formation professionnelle au niveau des métiers du Canada. Plus précisément, les types de diplômés sont les suivants :

- les diplômés de programmes d'études universitaires qui mènent à des diplômes de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat ou à des certificats ou diplômes spécialisés;
- les diplômés de programmes d'études postsecondaires (d'une durée d'au moins un an et pour lesquels il faut normalement avoir achevé des études secondaires ou l'équivalent afin d'être admis) de collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT), de collèges d'enseignement général et professionnel (cégep), de collèges communautaires, d'écoles techniques ou d'établissements similaires;
- les diplômés de programmes préalables à l'emploi dans un métier spécialisé (normalement d'une durée d'au moins trois mois) qui mènent à un certificat ou à un diplôme au niveau des métiers, offerts dans les écoles professionnelles et de nombreux collèges communautaires et instituts techniques.

La définition de diplômés exclut :

- les diplômés des établissements privés d'enseignement postsecondaire comme les écoles d'informatique ou de secrétariat commercial;
- les personnes qui ont achevé des cours d'éducation permanente, dans des universités et des collèges, qui ne mènent ni à des grades ni à des diplômes;
- les personnes qui ont achevé à temps partiel des cours dans un métier, comme des cours du soir d'éducation des adultes, tout en travaillant à temps plein;
- les personnes ayant achevé des programmes d'études professionnelles autres que dans les métiers spécialisés ou d'une durée de moins de trois mois;
- les personnes inscrites à des programmes d'apprentissage.

Fréquence de l'enquête : Jusqu'à présent, quatre promotions ont fait l'objet d'une enquête deux et cinq ans après l'obtention du diplôme : celles de 1982, 1986, 1990 et 1995. La promotion de 2000 a fait pour la première fois l'objet de l'enquête deux ans après la délivrance du diplôme, soit en 2002.

Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EEFA)

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : L'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EEFA) est la source la plus exhaustive de données au Canada sur l'éducation et la formation officielles des adultes. Il s'agit de la seule enquête au Canada servant à recueillir des données détaillées sur les efforts de développement des compétences de l'ensemble de la population adulte au Canada. Bien que le contenu de l'EEFA ait évolué avec le temps, les principaux objectifs de l'enquête de 2002 restent les mêmes que lors des précédentes enquêtes de la même série. Ces objectifs sont les suivants :

- Mesurer l'incidence et l'intensité de la participation des adultes à la formation officielle liée à un emploi.
- Établir un profil du soutien des employeurs à la formation officielle liée à un emploi.
- Analyser les aspects des activités de formation liée à un emploi, par exemple : les fournisseurs de la formation, les dépenses, le soutien financier, les motivations, les résultats et les difficultés qui se sont présentées pendant la formation.
- Déterminer les obstacles qui empêchent des personnes de participer à la formation officielle liée à un emploi qu'elles voudraient ou devraient suivre.
- Déterminer les raisons qui expliquent le manque d'intérêt et de participation de la part des adultes à l'égard de la formation officielle liée à un emploi.

- Établir un lien entre les modèles actuels de participation des adultes et leur participation passée, ainsi que leurs plans pour l'avenir, en matière de formation liée à un emploi. :
- Mesurer l'incidence et la fréquence de la participation des adultes à la formation non officielle liée à un emploi.
- Examiner les interactions entre la participation à la formation officielle et non officielle liée à un emploi.

Population cible :

La population est formée des personnes de 25 ans et plus résidant dans les dix provinces, à l'exclusion des pensionnaires d'établissements institutionnels tels que les prisons, les hôpitaux, les établissements de soins prolongés, les résidents de réserves indiennes et les membres à temps plein des Forces armées.

Fréquence de l'enquête :

1984, 1986, 1990, 1992, 1994, 1998 et 2003.

Notes :

Bien que l'on recueille des données depuis 1984, on a commencé en 1992 à améliorer la structure du questionnaire et les méthodes d'enquête. L'EEFA de 1994 et celle de 1998 ont été menées selon la même méthodologie que l'EEFA de 1992, à part quelques modifications mineures au questionnaire.

En 2003, on a remanié le contenu de l'EEFA afin de tenir compte des recommandations découlant des consultations. Par conséquent, plus de la moitié de l'enquête de 2003 était constituée de nouvelles questions, et la population cible avait été modifiée. L'enquête de 2003 a porté principalement sur la formation et l'éducation liées à l'emploi, tandis que celle de 1998 avait recueilli des données sur toutes les activités de formation et d'éducation. On a par la suite demandé aux répondants si la formation ou l'éducation était reliée à un emploi actuel ou futur. Ces changements pourraient influencer dans une certaine mesure sur la comparabilité des taux de participation. Le changement survenu entre 1997 et 2002 pourrait donc être moins important qu'il ne le semble.

Enquête sur l'information financière des universités et des collèges

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête :

Recueillir des données détaillées sur les revenus et les dépenses des universités et des établissements conférant des grades universitaires au Canada. Cette enquête est semblable à l'Enquête sur les statistiques financières des collèges communautaires et de la formation professionnelle, sauf que le volet réalisé auprès des universités comprend des renseignements sur les dépenses au titre de la recherche et du développement; il s'agit même de la principale source d'estimations des dépenses de R.-D. dans le secteur universitaire déclarées au Canada et déclarées l'échelle internationale pour le Canada.

- Population cible :** Toutes les universités et tous les collèges universitaires conférant des grades universitaires au Canada.
- Fréquence de l'enquête :** Annuelle, depuis 1972-1973.

Enquête sur l'obtention des diplômes d'études secondaires

Centre de la Statistique de l'éducation, Statistique Canada

- Objectifs de l'enquête :** Cette enquête rassemble des données sur les diplômés des écoles secondaires par âge et par sexe pour les jeunes inscrits à des programmes d'études secondaires réguliers.
- Population cible :** Cette enquête rassemble des données sur tous les diplômés des programmes secondaires réguliers. Aux fins de cette enquête, les diplômés des programmes de recyclage professionnel pour adultes non scolarisés menant parfois à des certificats équivalents mais menant aussi parfois à un diplôme régulier d'études secondaires ne sont pas inclus. Les jeunes définis comme étant des élèves « réguliers du secondaire » ont moins de 20 ans.
- Fréquence de l'enquête :** Annuelle.
- Notes :** L'enquête a débuté au début des années 1960 et a régulièrement été modifiée depuis.

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

- Objectifs de l'enquête :** L'EDTR est une enquête longitudinale qui suit les mêmes personnes et ménages sur une période de six ans pour tracer un profil de leurs études, de leur situation sur le marché du travail et des variations de la dynamique du revenu et de la famille. Les variations de la situation par rapport au travail et au revenu étant parfois étroitement liées aux caractéristiques familiales et personnelles, l'EDTR vise à recueillir des renseignements complets sur des aspects tels que les antécédents socio-démographiques, l'éducation, la composition de la famille, la limitation de l'activité et la mobilité géographique, ainsi que les variations de ces facteurs. Si l'EDTR est d'abord et avant tout une enquête longitudinale, elle produit également des données transversales, notamment des estimations du nombre de personnes occupées ou traversant une période de chômage à un moment de l'année, ainsi que la répartition des salaires annuels.
- Population cible :** Les habitants des dix provinces, à l'exclusion des pensionnaires d'établissements institutionnels et des personnes vivant dans des réserves indiennes. Les questions sur le travail et le revenu s'adressent aux personnes de 16 à 69 ans, mais on recueille également par personne interposée, de manière longitudinale, des renseignements démographiques de base sur les membres du ménage âgés de 15 ans et moins et de 69 ans et plus.

Fréquence de l'enquête : Annuelle, depuis 1993.

Notes : À compter de l'année de référence 1998, l'EDTR a succédé à l'Enquête sur les finances des consommateurs pour la production des statistiques annuelles, ou transversales, sur le revenu, tout en continuant de produire les données longitudinales recueillies depuis la première EDTR, en 1993.

Enquête sur la population active (EPA)

Division de la statistique du travail, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Recueillir des renseignements sur la population active auprès de la population civile canadienne en âge de travailler afin d'établir des estimations du nombre et des caractéristiques des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs. Les données recueillies servent à publier des indicateurs types mensuels du marché du travail. De plus, on recueille des données sur un vaste éventail de variables concernant le ménage, la famille et les caractéristiques personnelles des répondants, dont le niveau d'instruction et la fréquentation scolaire.

Population cible : L'EPA vise la population civile hors institution de 15 ans et plus. Sont exclus du champ de l'enquête les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les personnes vivant dans des réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements (p. ex. les hôpitaux, les prisons et les établissements de soins prolongés). On recueille aussi des renseignements démographiques de base auprès de tous les membres du ménage sélectionné, quel que soit leur âge.

Fréquence de l'enquête : Mensuelle. On dispose de données à partir de 1966.

Notes : L'enquête a fait l'objet de remaniements importants en 1976 et en 1997, mais la plupart des données sont cohérentes dans le temps. Le remaniement de 1997 s'est traduit surtout par l'ajout de nouvelles questions relatives aux conditions de travail et par la restructuration de l'enchaînement des questions en fonction du logiciel d'interview assistée par ordinateur. En outre, comme le questionnaire de l'EPA de 1990 comportait des questions révisées sur le niveau d'instruction, les données concernant cette variable ne sont pas directement comparables à celles recueillies avant 1990. À compter de l'enquête de 1990, les données sur les études primaires et secondaires ont trait au plus haut niveau de scolarité atteint plutôt qu'au nombre d'années de fréquentation scolaire. On a également ajouté une question sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires car, avant 1990, dans le cas des personnes dont le plus haut niveau d'instruction atteint se situait entre la 11^e et la 13^e année, on n'essayait pas de déterminer si le répondant avait bien obtenu un diplôme. Toujours depuis l'enquête de 1990, on qualifie de postsecondaire toute

formation pouvant compter pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'un établissement d'enseignement. Avant cette révision, les études postsecondaires se limitaient à celles qui exigent normalement un diplôme d'études secondaires (ce qui excluait en grande partie la formation professionnelle, qui n'exige pas toujours un diplôme d'études secondaires). Enfin, les modifications apportées au questionnaire de 1990 permettent de recueillir plus de renseignements sur le type d'études postsecondaires.

Enquête sur le système intégré d'information financière sur les commissions scolaires

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Cette enquête porte sur les revenus et les dépenses des conseils scolaires, agrégés au niveau des administrations. On peut examiner les revenus par source de fonds (p. ex. le fiscalité locale), et les dépenses par fonction (p. ex. l'administration et l'enseignement) et par classification détaillée (p. ex. les salaires et traitements, les fournitures et les services).

Population cible : Tous les conseils scolaires des provinces et des territoires.

Fréquence de l'enquête : Annuelle.

Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)

Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

Objectif de l'enquête : Recueillir des renseignements sur le budget des ménages canadiens, notamment sur les dépenses, le revenu et les variations de l'avoir et de la dette au cours de la période de 12 mois comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de référence. On recueille également des renseignements sur les caractéristiques du logement ainsi que sur les appareils et l'équipement ménagers possédés au 31 décembre de l'année de référence. L'enquête sert de source de données pour un certain nombre de produits de Statistique Canada, dont l'établissement des seuils de faible revenu.

Population cible : Les ménages canadiens de toutes les tailles, qu'il s'agisse de particuliers ou de familles. Les groupes suivants sont exclus de l'enquête : les personnes vivant dans des réserves indiennes ou des terres de la Couronne, les représentants officiels de pays étrangers vivant au Canada et leur famille, les membres de communautés religieuses et d'autres communautés, les personnes vivant dans des résidences pour personnes âgées, les personnes vivant à temps plein dans des établissements (par exemple, les détenus d'établissements pénitentiaires ou les malades chroniques vivant dans des hôpitaux et des centres d'accueil) et les membres des Forces armées canadiennes vivant dans des camps militaires.

L'enquête a été menée auprès de la population des territoires dans les années de référence 1997, 1998 et 1999 et, par la suite, tous les deux ans à partir de 2001. Dans les territoires, les habitants des très petites collectivités (comprenant généralement moins de 100 ménages) ou des régions non organisées sont exclus de la population cible.

Fréquence de l'enquête : Annuelle, à partir de l'année de référence 1997.

Notes : L'EDM intègre la plus grande partie du contenu de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) et de l'Enquête sur l'équipement ménager. Comme la dernière EDF couvrait l'année de référence 1996, la première EDM a été menée pour l'année de référence 1997. Bon nombre de données de ces deux enquêtes sont comparables à celles de l'EDM, mais il faut tenir compte de certaines différences liées à la méthodologie, à la qualité des données et aux définitions avant de comparer les données.

Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Recueillir des données sur le soutien direct à l'éducation fourni par le gouvernement fédéral, selon le ministère et selon la province ou le territoire. On obtient ainsi un ensemble de données sur les dépenses fédérales réelles et estimatives au titre de l'éducation. Ces données servent également au rapprochement avec les données financières provenant d'autres sources. Par exemple, elles permettent de vérifier les données sur les subventions déclarées par les établissements et de consolider les dépenses au titre de l'éducation.

Population cible : Les ministères et organismes fédéraux visés par la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et par la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Fréquence de l'enquête : Annuelle, à partir de 1982-1983.

Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)

Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : L'EFC a été menée annuellement jusqu'à l'année de référence 1997 afin d'obtenir des données concernant l'expérience professionnelle et le revenu des ménages canadiens. L'enquête fournit des informations à jour sur la distribution et les sources de revenu des ménages et des personnes, avant et après impôt. Elle a servi à estimer le revenu et l'incidence de faible revenu de la population.

Population cible : La population ciblée par l'EFC comprend toute personne âgée de 15 ans ou plus résidant dans un ménage des dix provinces qui a déclaré un revenu, (c'est-à-dire, les gains, revenus de placements, paiements de transfert du gouvernement, pensions et autres revenus monétaires) pendant l'année de référence. Ceci exclut les résidents des

territoires, les membres des ménages vivant dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées et les pensionnaires d'institutions (comme les prisons, les hôpitaux et établissements de soins prolongés).

Fréquence de l'enquête : Annuelle.

Notes : L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a remplacé l'EFC à compter de l'année de référence 1998. On a comparé en détail les résultats de l'EDTR et de l'EFC pour évaluer leurs différences ainsi que leurs incidences sur la convergence des séries chronologiques. Essentiellement, les deux enquêtes en arrivent aux mêmes résultats quant à la répartition des faibles revenus et des revenus.

Enquête sur les statistiques financières des collèges communautaires et de la formation professionnelle

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Recueillir des données détaillées sur les revenus et les dépenses des collèges communautaires et des écoles publiques de formation professionnelle au niveau des métiers. On recueille également des renseignements justificatifs afin de ventiler les revenus par source de fonds et par fonction (p. ex. l'enseignement) et par classification détaillée (p. ex. les salaires des enseignants).

Population cible : Tous les collèges communautaires et les établissements publics de formation professionnelle au niveau des métiers des provinces et des territoires qui offrent des programmes d'enseignement au niveau postsecondaire ou de la formation professionnelle au niveau des métiers (les établissements privés qui offrent uniquement des cours au niveau des métiers et de la formation professionnelle ne sont pas couverts).

Fréquence de l'enquête : Annuelle, depuis 1982.

Enquête sur les statistiques financières des écoles privées primaires et secondaires

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Recueillir auprès des écoles privées primaires et secondaires du Canada des données financières sur leurs revenus par source de fonds (p. ex. les droits de scolarité) et sur leurs dépenses par fonction (p. ex. l'administration et enseignement) et par classification détaillée (p. ex. les enseignants et les salaires). Cette enquête permet également d'estimer les dépenses des écoles privées pour les années où aucune enquête n'est menée.

Population cible : Les écoles privées primaires et secondaires des provinces et des territoires.

Fréquence de l'enquête : Tous les trois ans, y compris en 2000-2001. La collecte de données suivante a eu lieu en 2003-2004. Les données des années intermédiaires font l'objet d'une estimation.

Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectif de l'enquête : Le but principal de cette enquête est d'obtenir des données repères essentielles sur l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le milieu de l'éducation. L'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles (ETICE) recueille des données à l'échelle nationale en ce qui a trait à l'infrastructure, l'accessibilité et l'utilisation des TIC dans les écoles élémentaires et secondaires au Canada. L'enquête visait à poser une variété de questions concernant l'accès, l'utilisation, l'infrastructure et les résultats des technologies de l'information et des communications (TIC) utilisées dans les écoles. Les données seront utilisées pour évaluer l'état actuel de l'infrastructure et l'accessibilité des TIC, de même que certaines tendances quant à leur utilisation dans les écoles, dans le contexte canadien.

Population cible : La population cible de l'ETICE englobe toutes les écoles élémentaires et secondaires au Canada, sauf les écoles d'éducation permanente ou de jour pour adultes, les écoles professionnelles ou de métiers, les écoles de langue et d'éducation culturelle, les écoles à domicile, les centres d'éducation communautaire ainsi que les centres de services sociaux. L'enquête inclut toutes les écoles situées dans toutes les provinces et tous les territoires, y compris celles situées dans les communautés autochtones.

Fréquence de l'enquête : Une fois.

Estimations des dépenses canadiennes au titre de la recherche et du développement (DIRD), Canada, 1993 à 2004, et selon la province, 1993 à 2002

N° 88F0006XIF2002015 au catalogue de Statistique Canada

Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, Statistique Canada

Cette publication présente les dépenses intérieures brutes en recherche et développement (DIRD) à l'échelon national, de 1993 à 2004, ainsi que les DIRD provinciales, de 1993 à 2002.

Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et les collèges du Canada qui confèrent des grades

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Les données de l'enquête servent aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux associations universitaires, aux associations étudiantes, aux étudiants et aux chercheurs pour analyser et évaluer les frais que doivent payer les étudiants qui fréquentent une université canadienne à temps plein, afin de pouvoir prévoir et établir les nouveaux taux et évaluer les conséquences d'une augmentation.

Population cible : Tous les établissements postsecondaires qui décernent des grades, c'est-à-dire les universités et les collèges universitaires.

Fréquence de l'enquête : Annuelle.

Le Programme d'indicateurs de rendement scolaire (PIRS)

Le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC)

Objectifs de l'enquête : Le PIRS a été lancé par les provinces et territoires, sous l'égide du CMEC, pour évaluer le rendement des élèves de 13 et de 16 ans en mathématiques, en résolution de problèmes, en lecture et écriture, et en sciences. Le PIRS présente les résultats des élèves de l'ensemble du Canada et de chaque province et territoire participant. Le PIRS montre également les résultats des systèmes scolaires de langue anglaise et de langue française des différentes administrations. L'évaluation en sciences du PIRS 1999 a marqué le début de la collecte de données contextuelles sur le rendement des élèves en vue de faciliter l'interprétation et l'explication des résultats.

Population cible : Les élèves des 10 provinces et des 3 territoires âgés de 13 et de 16 ans (à savoir les élèves qui ont eu leur 13^e ou 16^e anniversaire entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année précédente).

Fréquence de l'enquête : Le PIRS est un programme cyclique d'évaluation des élèves et suit le calendrier suivant :

Mathématiques	Lecture et écriture	Sciences
1993	1994	1996
1997	1998	1999
2001	2002 (écriture)	2004

Notes : Pour toutes les évaluations, le rendement des élèves est présenté par rapport à cinq niveaux de performance, le niveau 1 étant le plus faible, et le niveau 5 le plus élevé. Les personnes chargées de la conception du PIRS ont défini le niveau 2 comme étant le niveau de rendement

attendu des élèves de 13 ans, et le niveau 3 celui des élèves de 16 ans.

Dans chaque évaluation, les deux groupes d'âge répondent à des volets de la même évaluation. En conséquence, il est possible d'établir des comparaisons directes entre les élèves de 13 et de 16 ans.

En outre, tous les élèves doivent également remplir un questionnaire contextuel (prenant environ 30 minutes) sur les possibilités d'apprentissage de la matière évaluée et sur leurs attitudes envers cette dernière. Le questionnaire permet également de rassembler des renseignements sur leurs intérêts et activités. Le personnel enseignant et la direction remplissent également chacun un questionnaire s'articulant autour de renseignements contextuels supplémentaires.

Contact : Coordonnateur, PIRS
Conseil des ministres de l'Éducation
Canada (CMEC)

Tél. : (416) 962-8100

Courriel : saip@cmecc.ca

Principaux indicateurs de la science et de la technologie

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Cette publication semestrielle présente un jeu d'indicateurs reflétant l'ampleur et la structure des efforts menés par les pays de l'OCDE et par huit économies non membres (Argentine, Chine, Israël, Roumanie, Fédération de Russie, Singapour, Slovénie, Taïpei chinois) dans les domaines de la science et de la technologie. Les indicateurs couvrent plus particulièrement les ressources consacrées aux activités de R.-D., les familles de brevets, la balance des paiements technologiques et le commerce international dans les industries à haute densité de R.-D. Cette publication contient également quelques statistiques économiques de base utilisées pour le calcul des indicateurs. Les séries couvrent une année de référence et les six dernières années pour lesquelles les données sont disponibles.

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Objectifs de l'enquête : Mis en oeuvre par des pays membres de l'OCDE, le PISA évalue le rendement des jeunes en compréhension de l'écrit (lecture), en culture mathématique et en culture scientifique au moyen de tests communs à l'échelon international. L'évaluation du PISA va au-delà de l'examen des programmes scolaires afin d'évaluer la mesure selon laquelle les élèves qui approchent de la fin de leur scolarité obligatoire ont acquis, dans chacun des domaines de la littératie, les connaissances et les compétences essentielles pour participer pleinement à la société. Plus précisément, le PISA vise à répondre aux questions suivantes :

- Les jeunes adultes sont-ils prêts à relever les défis de l'avenir?
- Sont-ils en mesure d'analyser, de raisonner et de communiquer leurs idées efficacement?
- Possèdent-ils la capacité d'apprendre tout au long de leur vie?
- Certains genres d'enseignement et d'organisation scolaire sont-ils plus efficaces que d'autres?

Population cible :

Les personnes de 15 ans qui fréquentaient l'école dans une des dix provinces du Canada. Les élèves d'écoles situées dans des réserves indiennes étaient exclus, de même que ceux des écoles pour élèves ayant de graves troubles d'apprentissage et des écoles pour malvoyants et malentendants, et les élèves qui étudiaient à domicile. Les territoires ont choisi de ne pas participer au PISA.

Fréquence de l'enquête :

Tous les trois ans, les principaux domaines d'évaluation étant les suivants :

- 2000 : lecture;
- 2003 : mathématiques;
- 2006 : science.

Contact : Coordonnatrice, Évaluation

Conseil des ministres de l'Éducation

Canada (CMEC)

Tél. : (416) 962-8100

Courriel : Voir www.cmec.ca pour obtenir un complément d'information

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête :

Le Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS) est une enquête pilote, à l'échelle nationale, qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les effectifs, les diplômés, les enseignants et les statistiques financières des établissements d'enseignement publics, primaires et secondaires, du Canada. Cette information sert principalement à répondre aux besoins d'élaboration de politiques et de planification dans le domaine de l'éducation primaire et secondaire.

Population cible :

Tous les ans, le ministère de l'éducation de chaque juridiction achemine les données relatives aux effectifs, aux diplômés, aux enseignants et aux statistiques financières de ses écoles publiques, primaires et secondaires à Statistique Canada. Le PSEPS constitue un recensement de toutes les provinces et de tous les territoires.

Fréquence de l'enquête : Annuelle.

Notes : Le PSEPS a initialement été instauré par Statistique Canada, en 2003. L'objectif de ce projet pilote est de remplacer les enquêtes suivantes comme outils officiels de collecte de données sur les effectifs, les diplômés, les enseignants et les statistiques financières des écoles primaires et secondaires :

- Effectifs des écoles primaires et secondaires
- Langue de la minorité et langue seconde dans l'enseignement : Niveaux primaire et secondaire
- Enquête sur les diplômés des écoles secondaires
- Enquête sur les caractéristiques du personnel scolaire des écoles primaires et secondaires.

Recensement de la population

Division des opérations du recensement, Statistique Canada

Objectif de l'enquête : Tracer un portrait détaillé, à un moment précis, de la situation démographique, économique et sociale de la population, ainsi que de ses logements.

Population cible : Le recensement vise l'ensemble de la population du Canada, qui comprend les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus et les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux. Les résidents non permanents sont des personnes habitant au Canada qui sont titulaires d'un permis ministériel, d'un permis de séjour pour étudiant ou d'un permis de travail, ou qui demandent l'asile à titre de réfugié. Le recensement ne dénombre pas les résidents étrangers (représentants du gouvernement d'un autre pays attachés à une ambassade ou à un autre corps diplomatique au Canada et leur famille, membres des Forces armées d'un autre pays en poste au Canada et leur famille, et visiteurs temporaires). Le recensement dénombre également les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du pays le jour du recensement. Il s'agit, par exemple, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux en poste à l'extérieur du Canada, du personnel des ambassades canadiennes à l'étranger, des membres des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger et des Canadiens qui se trouvent à bord de navires marchands.

Fréquence de l'enquête : Tous les cinq ans; le prochain recensement aura lieu en 2006.

Notes : Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique (ancêtres). En 1996, on a ajouté une question sur la propre perception du recensé face à son identité autochtone. Il faut faire preuve de circonspection lorsqu'on analyse les tendances relatives aux Autochtones en se fondant sur les données de 1991 ou des années antérieures. En ce qui concerne

l'identité des Autochtones, il faut noter que les tendances évoluent. Depuis quelques années, on constate que de plus en plus de personnes choisissent de s'identifier à un groupe autochtone alors qu'elles ne le faisaient pas auparavant. Les variations relatives à la participation des Autochtones d'un recensement à un autre soulèvent également des questions quant à la comparabilité des données.

Regards sur l'éducation

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE est une publication annuelle de l'OCDE qui a été diffusée pour la première fois en 1992. Elle renferme des données et des analyses sur plus de 30 indicateurs conçus pour fournir des renseignements sur le fonctionnement, l'évolution et l'incidence des systèmes d'éducation et qui reflètent les enjeux qui se font jour en rapport avec les politiques nationales en matière d'éducation. Les indicateurs de l'OCDE permettent aux pays membres de comparer le rendement de leur système à celui d'autres pays. On trouvera un complément d'information dans le site Internet de l'OCDE, à l'adresse www.oecd.org.

Statistiques démographiques annuelles, 2001

N° 91-213-XPB au catalogue de Statistique Canada

Division de la démographie, Statistique Canada

L'édition de 2001 de cette publication comprend les estimations démographiques les plus récentes et des projections jusqu'en 2006 par groupe d'âge et par sexe, ainsi que des données sur les naissances, les décès et les migrations. Elle présente l'information par province et par territoire, par région métropolitaine de recensement et par division de recensement. Elle comprend aussi des données sur les familles de recensement, les mariages et les divorces. Un CD-ROM, qui accompagne la publication, fournit des séries chronologiques qui remontent à 1971 concernant les provinces et les territoires, et d'autres qui remontent à 1986 concernant les divisions de recensement et les régions métropolitaines de recensement.

Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE)

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) est une enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les effectifs scolaires et sur les diplômés du secteur de l'éducation postsecondaire canadien afin de répondre aux besoins d'élaboration de politiques et de planification dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Une fois entièrement fonctionnel, le SIAE recueillera chaque année de l'information sur les effectifs et les diplômés de tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada.

Le SIAE recueille des renseignements relatifs aux programmes et aux cours offerts dans un établissement, de même que des renseignements au sujet des étudiants eux-mêmes, les programmes et les cours auxquels ils sont inscrits ou dont ils sont diplômés. Le SIAE est conçu

également pour recueillir des données sur l'éducation permanente. Ces renseignements sont disponibles dans les fichiers transversaux du SIAE.

Le SIAE a également été conçu pour fournir des données longitudinales. Il crée unique pour chaque étudiant de niveau postsecondaire un dossier longitudinal qui permettra d'obtenir un historique de son cheminement à mesure que celui-ci progresse dans le système d'enseignement. Lorsque tous les établissements d'enseignement postsecondaire auront adhéré, le SIAE deviendra un moyen de suivre le cheminement d'un étudiant dans la poursuite de ses études afin de dresser un tableau complet des mouvements de l'étudiant - soit, la mobilité et le parcours dans les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens. La mobilité décrit les mouvements géographiques. Le parcours de l'étudiant se définit comme les mouvements à travers les domaines d'études, les niveaux d'éducation et les régimes d'études (temps plein et temps partiel). Ces renseignements seront disponibles dans les fichiers longitudinaux du SIAE.

Population cible :

L'univers utilisé est la liste de tous les établissements publics d'enseignement du secteur de l'éducation postsecondaire canadien (les universités, les collèges communautaires et les centres de formation professionnelle) compilée par le Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada. L'unité d'enquête est l'établissement d'enseignement postsecondaire canadien. Chaque établissement fait parvenir des données ayant trait à ses programmes et à ses étudiants. La population couverte par le SIAE est un recensement de tous les étudiants et diplômés du secteur postsecondaire canadien.

Fréquence de l'enquête : Annuelle.

Notes :

Le SIAE remplace le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire, le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires et l'Enquête sur les programmes de formation professionnelle par une seule enquête fournissant des variables communes pour tous les niveaux d'éducation postsecondaire. Les données historiques sur les effectifs et les diplômés issues des enquêtes antérieures ont été converties en utilisant les définitions de variable et les jeux de codes du SIAE afin de maintenir la continuité historique des séries statistiques.

Système d'information statistique sur la clientèle universitaire — Inscriptions et grades décernés

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Cette base de données fournit des statistiques pour tout le Canada sur les effectifs et les diplômés des universités et des collèges qui confèrent des grades. Les données recueillies permettent de tracer un profil général des étudiants et des programmes qu'ils suivent, notamment le

sexe, l'âge, la citoyenneté, l'origine géographique, le niveau et le domaine d'études, le type de fréquentation (à temps plein, à temps partiel), et l'année d'obtention du grade.

Population cible :

Dans le cas des statistiques sur les effectifs, la population cible est composée de tous les étudiants inscrits aux programmes menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat dans les établissements conférant des grades au Canada. Elle comprend les étudiants inscrits à des cours tout comme ceux qui ont satisfait aux exigences des cours et qui rédigent une thèse ou un mémoire ou qui effectuent un travail de recherche. Sont également compris les étudiants qui suivent des cours admissibles à un crédit mais sans chercher à obtenir un grade, un diplôme ou un certificat (p. ex. les auditeurs libres). Dans le cas des statistiques sur les diplômés, la population cible est composée de tous les étudiants ayant obtenu un grade, un diplôme ou un certificat durant l'année civile finissant en décembre.

Fréquence de l'enquête :

Annuelle. Les données sur les effectifs sont disponibles depuis l'année scolaire 1972-1973, et les données sur les diplômés depuis 1970.

Notes :

Mis en oeuvre en 2000, le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) a commencé à remplacer par une enquête unique les enquêtes en cours sur les effectifs et les diplômés de niveau postsecondaire, dont le Système d'information statistique sur la clientèle des universités. Conçu pour poursuivre les objectifs des enquêtes sur les effectifs et les diplômés de niveau postsecondaire, le SIAE en éliminera les lacunes et fournira des renseignements supplémentaires d'intérêt du point de vue des politiques.

Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête :

Cette base de données fournit des renseignements sur le nombre et les caractéristiques des enseignants à temps plein des établissements qui confèrent des grades.

Population cible :

Les enseignants à temps plein des établissements conférant des grades.

Fréquence de l'enquête :

Annuelle.

Système d'information sur les apprentis enregistrés Système d'information sur les apprentis enregistrés

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête :

L'objet de cette enquête consiste à obtenir des renseignements sur le nombre d'apprentis inscrits dans chaque province et territoire et de compagnons qui ont obtenu le certificat de qualification professionnelle avec ou sans le Sceau rouge interprovincial.

Population cible : Toutes les personnes inscrites auprès d'une province ou d'un territoire qui suivent un programme d'apprentissage et les compagnons qui ont obtenu le certificat de qualification professionnelle avec ou sans le Sceau rouge interprovincial.

Fréquence de l'enquête : Annuelle. Depuis 1991, on recueille les données d'enregistrements individuels. De 1980 à 1990, on a recueilli des données agrégées par métier.

Système d'information sur les étudiants des collèges communautaires (SIECC)

Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Objectifs de l'enquête : Cette base de données fournit des renseignements sur les effectifs et le nombre de diplômés des programmes d'enseignement postsecondaire des collèges communautaires, ainsi que sur diverses caractéristiques démographiques et pédagogiques des étudiants et des diplômés.

Population cible : Cette base de données couvre tous les étudiants inscrits à un programme admissible à des crédits dans le cadre d'un programme menant à un diplôme ou à un certificat d'études postsecondaires, d'un programme de passage à l'université ou d'un programme de niveau universitaire dans les collèges communautaires des provinces et des territoires. Pour être admis à ces types de programmes, il faut normalement détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent. Le programme « d'enseignement général » offert par les établissements du Québec, qu'il faut avoir terminé pour être admissible aux études universitaires, entre dans cette catégorie. Les étudiants inscrits à un programme d'alternance travail-études qui sont affectés à un travail au moment de l'enquête sont compris dans le dénombrement des effectifs, de même que les étudiants inscrits à un programme menant à un diplôme ou à un certificat décerné par un organisme professionnel, si ce programme fait partie des prestations habituelles de l'établissement.

Fréquence de l'enquête : Annuelle, depuis 1969.

Notes : Mis en oeuvre en 2000, le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) a commencé à remplacer par une enquête unique les enquêtes en cours sur les effectifs et les diplômés de niveau postsecondaire, dont le SIECC. Si les établissements de la plupart des régions du pays déclarent déjà leurs renseignements selon la méthode du SIAE, des problèmes de démarrage ont cependant limité les données disponibles pour la présente publication. Conçu pour poursuivre les objectifs des enquêtes sur les effectifs et les diplômés de niveau postsecondaire, le SIAE en éliminera les lacunes et fournira des renseignements supplémentaires d'intérêt du point de vue des politiques.

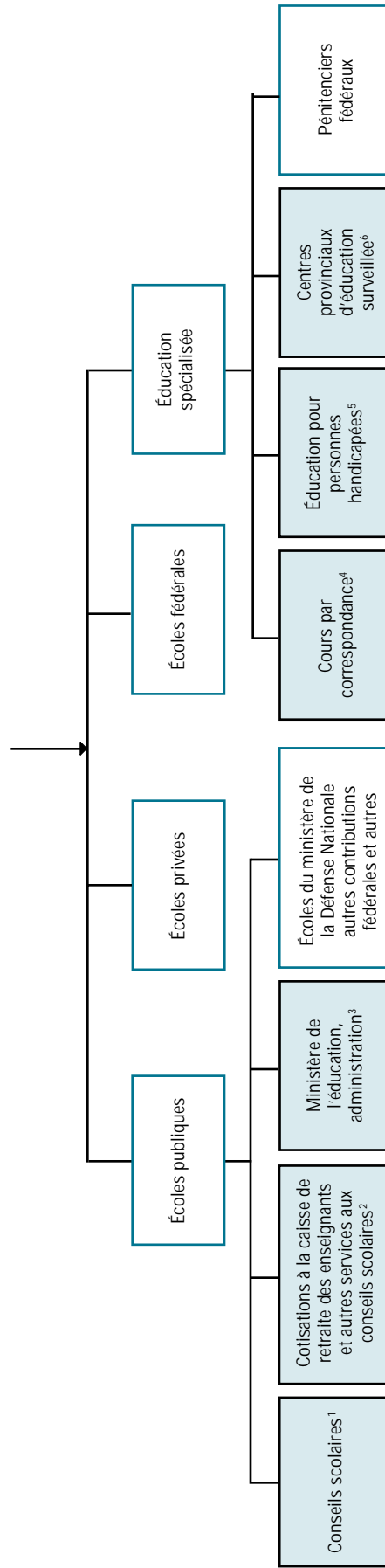


Sources de revenus



■ Fait partie des comptes provinciaux et territoriaux

Dépenses en dollars courants



Annexe 5

1. Ministère responsable de l'éducation. On a effectué des rajustements dans la plupart des provinces et territoires pour uniformiser les dates de fin d'exercice financier.
2. Ministère responsable de l'éducation (comptes publics) ou « estimations provinciales ou territoriales ».
3. Ministère responsable de l'éducation. On a effectué des rajustements ou des estimations dans certaines provinces et territoires où les comptes publics ou les estimations provinciales ne distinguent pas le poste « administration » du niveau primaire de celui du niveau secondaire.
4. Dans certaines provinces et territoires, peut comprendre les dépenses consacrées aux cours par correspondance par d'autres ministères que celui de l'éducation.
5. Dans certaines provinces et territoires, peut comprendre les dépenses consacrées aux cours par correspondance par d'autres ministères que celui de l'éducation.
6. Les données sur les centres d'éducation surveillée proviennent d'une enquête menée auprès de divers ministères de la justice, services correctionnels, pénitenciers ou autres organismes administratifs liés à des centres d'éducation surveillée.



Statistiques de référence de base

Provinces et Territoires	Indice des prix à la consommation (2001 = 100)					Produit intérieur brut (PIB) ¹ (à l'exclusion du SIFIM) ² (en millions de dollars)		
	1999	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002
Canada	94,9	97,5	100,0	102,2	105,1	1 076 577	1 108 200	1 157 968
Terre-Neuve-et-Labrador	96,1	99,0	100,0	102,4	105,4	13 922	14 221	16 615
Île-du-Prince-Édouard	93,6	97,5	100,0	102,7	106,4	3 366	3 439	3 747
Nouvelle-Écosse	94,8	98,2	100,0	103,0	106,5	24 658	25 942	27 247
Nouveau-Brunswick	95,2	98,3	100,0	103,4	106,9	20 085	20 689	21 168
Québec	95,4	97,7	100,0	102,0	104,6	224 928	230 734	243 763
Ontario	94,3	97,0	100,0	102,0	104,8	440 759	453 931	479 556
Manitoba	95,0	97,4	100,0	101,6	103,4	34 057	35 157	36 832
Saskatchewan	94,5	97,0	100,0	102,8	105,2	33 828	33 267	34 419
Alberta	94,4	97,8	100,0	103,4	108,0	144 789	151 306	150 660
Colombie-Britannique	96,5	98,4	100,0	102,3	104,5	131 333	134 060	138 368
Yukon	95,9	98,0	100,0	100,7	102,6	1 190	1 256	1 271
Territoires du Nord-Ouest	96,7	98,4	100,0	102,9	104,8	2 515	2 981	3 023
Nunavut	96,7	98,4	100,0	834	876	942

Provinces et Territoires	Produit intérieur brut (à l'exclusion du SIFIM) ² rajusté en fonction de l'exercice ³ (en millions de dollars)			Parité des pouvoirs d'achat ⁴ (PPA)			Indice des prix du PIB ⁵ (2001= 100)			
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	1999	2000	2001	1991	1995	2000	2002
Canada	1 005 975	1 084 483	1 120 642	1,19	1,21	1,20	85,8	91,1	98,9	101,0
Terre-Neuve-et-Labrador	12 619	13 997	14 820	1,19	1,21	1,20	81,7	85,6	99,1	100,1
Île-du-Prince-Édouard	3 211	3 384	3 516	1,19	1,21	1,20	87,1	88,6	97,6	102,7
Nouvelle-Écosse	23 459	24 979	26 268	1,19	1,21	1,20	86,6	90,6	97,8	99,8
Nouveau-Brunswick	19 302	20 236	20 809	1,19	1,21	1,20	84,3	91,8	98,2	97,6
Québec	214 339	226 380	233 991	1,19	1,21	1,20	88,1	92,6	98,6	101,5
Ontario	416 955	444 052	460 337	1,19	1,21	1,20	89,7	93,3	99,0	102,2
Manitoba	32 489	34 332	35 576	1,19	1,21	1,20	85,9	91,2	97,6	102,4
Saskatchewan	31 541	33 688	33 555	1,19	1,21	1,20	78,2	89,4	98,8	103,7
Alberta	124 007	146 418	151 145	1,19	1,21	1,20	71,5	76,2	97,2	97,2
Colombie-Britannique	123 524	132 015	135 137	1,19	1,21	1,20	80,4	92,0	98,8	99,9
Yukon	1 111	1 207	1 260	1,19	1,21	1,20	89,6	90,9	98,9	101
Territoires du Nord-Ouest	2 348	2 632	2 992	1,19	1,21	1,20	102,3	97,5
Nunavut	769	845	893	1,19	1,21	1,20	100,0	102,4

1. Les données sur le PIB utilisées pour calculer le total des dépenses de la recherche et développement (R.-D.) et les dépenses universitaires au titre de la R.-D. en proportion du PIB diffèrent légèrement de celles qui sont présentées ici. Les chiffres du PIB utilisés dans la section sur la recherche et développement proviennent de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada (décembre 2002).
2. Dans le Système de comptabilité nationale, le service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) correspond au total du revenu de biens à recevoir par les intermédiaires financiers, moins le total de leurs intérêts à payer, à l'exclusion de la valeur du revenu de biens à recevoir sur le placement de leurs fonds, car ce revenu ne provient pas de l'intermédiation financière.
3. La valeur estimative du PIB est $0,75(\text{PIB}_{t-1}) + 0,25(\text{PIB}_t)$, où 0,75 et 0,25 sont les coefficients de pondération des parties respectives des deux périodes de référence du PIB comprises dans l'exercice financier du secteur de l'éducation.
4. Les chiffres des PPA proviennent de la publication de l'OCDE *Regards sur l'éducation*, 2000, 2001 et 2002.
5. On a utilisé l'indice implicite des prix du PIB pour déflater les dépenses universitaires au titre de la recherche et développement (R.-D.) et les sources de financement de ces dépenses pour le Canada et les provinces. La valeur de cet indice est le tableau 384-0036 (1997=100) du CANSIM II de Statistique Canada. Aux fins de ce rapport, cet index a été converti pour que 2001=100 en divisant la série chronologique pour le Canada et chacune des provinces par le facteur pour 2001.

Annexe 6

